

Novembre 2024

Money for value, value for money

Analyse de conjoncture
de l'industrie alimentaire

Fevia

Chère lectrice, cher lecteur,

L'industrie alimentaire belge est à la veille d'une année cruciale. Après plusieurs années de turbulences, marquées par une pandémie, des tensions géopolitiques majeures et une activité économique au ralenti, la reprise s'amorce prudemment, mais les défis restent importants. Il était donc l'heure de faire le point. Cette brochure offre dès lors une photographie de la situation au sein de nos plus de 20 sous-fédérations, en mettant l'accent sur les principales tendances, les défis et les opportunités à venir.

Dans un contexte de rentabilité au plus bas, l'industrie alimentaire est confrontée à un double défi. D'une part, nos entreprises doivent gagner en compétitivité pour reprendre les parts de marché perdues, tant sur les marchés d'exportation que sur le marché domestique. D'autre part, elles doivent accélérer leurs efforts en matière de durabilité. Tout en continuant à offrir aux consommateurs des produits de qualité, durables, innovants et abordables.

Heureusement, l'industrie alimentaire belge reste un modèle de résilience. Nos entreprises continuent d'investir dans l'innovation, la transition verte et l'efficacité, dans un climat économique où cela est loin d'être évident. Mais ces efforts doivent être soutenus par l'ensemble des parties prenantes : décideurs politiques, consommateurs et partenaires de la chaîne alimentaire.

En matière de compétitivité, il est essentiel que nos autorités nous permettent de concurrencer « à armes égales ». De plus, nous disons oui à la transition et la durabilité, mais cela doit se faire en concertation avec les acteurs de terrain, dans le respect et la confiance, et sans les charges administratives qui tuent l'action. Enfin, en étroite collaboration avec nos partenaires, nous nous inscrivons résolument en faveur d'une chaîne agro-alimentaire solide et solidaire.

Ensemble, faisons en sorte que nos aliments et boissons soient reconnus à leur juste valeur, économique et sociale, et que les consommateurs en aient encore plus/mieux pour leur argent : « Money for value, value for money ».

Bonne lecture,
Carole Dembour
Senior Economic Advisor

Sommaire

1. Food & Figures
2. Contexte économique : climat incertain
 - 2.1. Une croissance économique qui peine à repartir
 - 2.2. Des dépenses de consommation alimentaire en baisse
 - 2.3. Fin de la baisse générale des prix des matières premières alimentaires
 - 2.4. Une rentabilité au plancher depuis 3 ans
3. Industrie alimentaire : une première moitié d'année très difficile
 - 3.1. Activité économique au ralenti
 - 3.2. Exportations en baisse
 - 3.3. Investissements seulement en très légère hausse
 - 3.4. Création d'emploi toujours là mais plus faible
4. Perspective sectorielle : demain sera meilleur, pas vrai ?
 - 4.1. Production orientée à la hausse
 - 4.2. Investissements ciblés sur la productivité à court terme
 - 4.3. Stabilité artificielle de l'emploi
 - 4.4. Rentabilité toujours préoccupante
5. Défis : money for value, value for money
6. Besoin de soutien dans l'effort

Food & Figures

Contexte économique incertain



2,32%

Rentabilité en 2023
réduite d'un tiers par
rapport à 2019



+5,5%

Prix des matières
premières alimentaires
repartis à la hausse
(inflation octobre 2024)



-6,8%

Consommation alimentaire
des ménages baisse
encore en 2023



0,7%

Croissance faible de
la zone euro en 2024
(prévisions OCDE)

Une première moitié d'année 2024 très difficile

	2024	2023	Moyenne pré-covid
Chiffre d'affaires	-0,8% 	12,3% 	3,1% 
Production	-3,3% 	-1,6% 	1,0% 
Investissements	1,7% 	4,6% 	4,9% 
Exportations	-0,3% 	15,7% 	3,5% 
Jobs	+900 	+1.450 	+1.700 

→ Tous les indicateurs économiques sont dans le rouge, ou presque.



Notre enquête auprès de 20+ fédérations sectorielles font état d'un optimisme prudent. Globalement, dans les 6 prochains mois:

- La production et les investissements pourraient augmenter.
- L'emploi devrait rester stable.
- Mais la rentabilité resterait préoccupante.

Depuis juillet 2024, l'indice de production est repassé au-dessus de son niveau de l'année précédente.

Malgré tout, 7 secteurs sur 22 s'attendent à ce que la production baisse au cours des 6 prochains mois.



L'emploi est artificiellement stable, à cause de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Les entreprises qui font face à une baisse de la production préfèrent garder leurs travailleurs en attendant une reprise.



Pour 1 entreprise sur 5, la pénurie de main-d'œuvre entrave la production.

4/10

indiquent que leur **rentabilité est aujourd'hui en baisse** par rapport à il y a six mois et que cette **tendance à la baisse se poursuivra** au cours des six prochains mois.



Motifs des investissements

Diminuer les coûts et augmenter la productivité :

12/19

économies d'énergie
Des secteurs attachent une importance forte

9/19

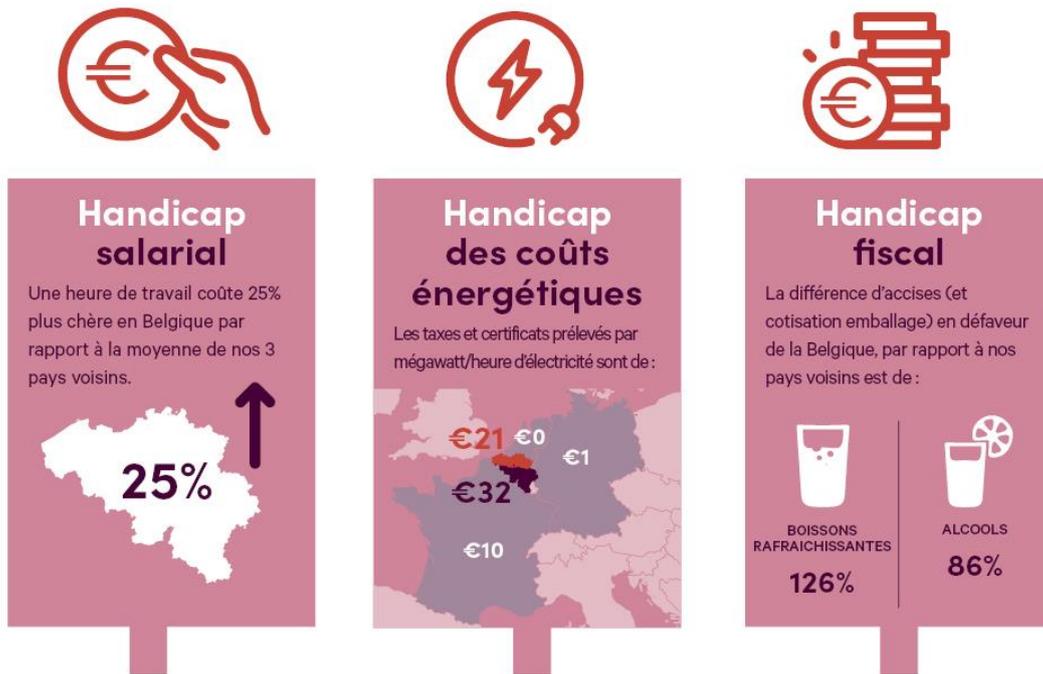
- remplacement
- rationalisation

7/19

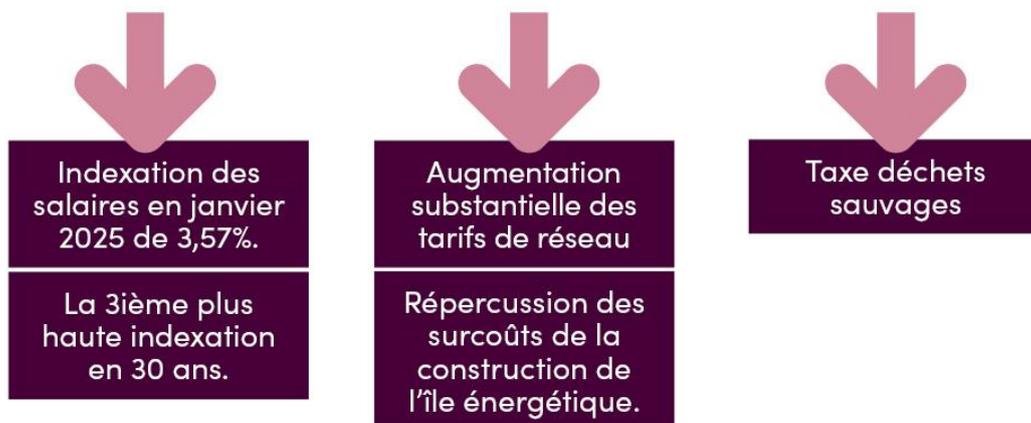
innovation et diversification

1/19

l'extension n'est plus vraiment à l'agenda



Menaces sur la compétitivité en 2025



Défi:
value for money,
money for value

Comment soutenir nos efforts ?

Compétitivité : concurrencer à armes égales



Handicap salarial

- Baisse des charges patronales
- Adaptation du mécanisme d'indexation
- Protection et simplification des exonérations de précompte professionnel



Handicap des coûts énergétiques

- Norme énergétique pour tous
- Réduction des tarifs du réseau de transmission applicable à tous
- Pas de taxes plus lourdes sur le gaz tant que pas d'alternative adéquate disponible



Handicap fiscal

- Maintien du taux de TVA à 6%
- Suppression de la cotisation emballages sur tous les produits
- Introduction d'une norme fiscale

Oui à la durabilité, dans le respect et la confiance, et sans les charges administratives qui tuent l'action

- Allègement de la charge administrative : « 1 in, 2 out »
- Un cadre réglementaire stable, proportionné, progressif et cohérent avec un calendrier bien établi
- Consultation en amont avec ceux qui doivent mettre en œuvre la législation afin que cela tienne mieux compte de la réalité sur le terrain
- Aide et soutien aux entreprises pour mettre en œuvre la législation, avec une véritable culture de « bienveillance envers le client/les entreprises. »
- Pas de « goldplating » aussi bien du point de vue des autorités que des clients et des fournisseurs

Une chaîne agro-alimentaire solid(air)e grâce à des **relations commerciales équitables** : la loi interdisant certaines pratiques commerciales déloyales dans la chaîne agroalimentaire doit protéger tous les fournisseurs, quelle que soit leur taille.

1 Contexte économique : l'incertitude règne

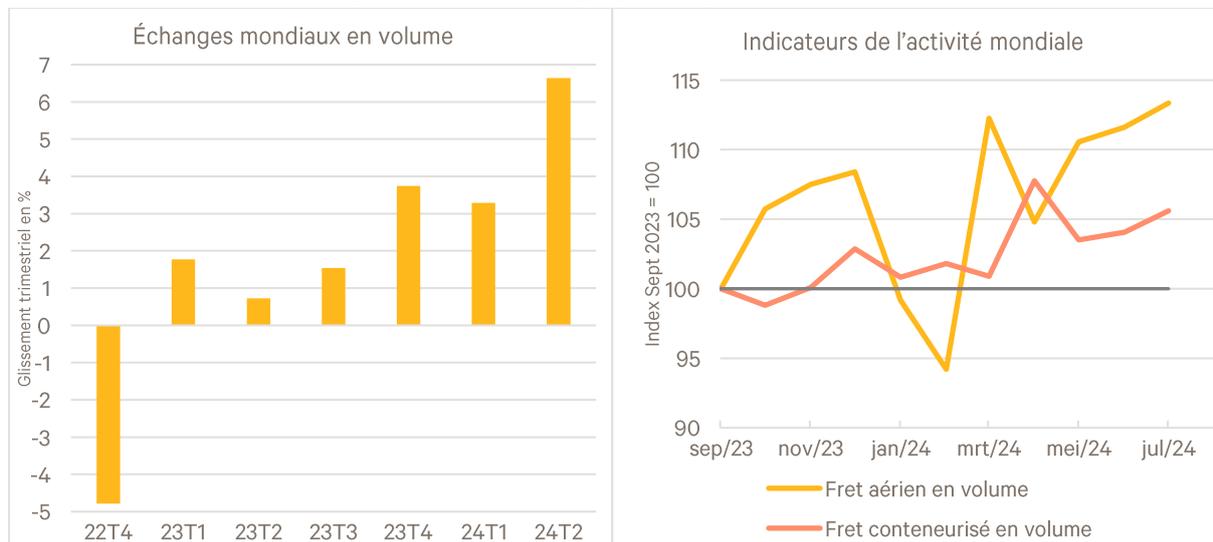
Ces dernières années, nous avons été servis : une pandémie que seuls les films de science-fiction avaient jusqu'à présent mise en scène, suivie d'une guerre qui fit flamber les prix, en particulier ceux des matières premières alimentaires et de l'énergie. Notre résilience, individuelle et collective, a donc été mise à rude épreuve. Il n'est donc pas étonnant que le monde peine à retrouver son élan d'avant.

1.1 Une croissance économique qui peine à repartir

C'est bien connu, la Belgique est une économie très ouverte. Et c'est d'autant plus vrai pour l'industrie alimentaire belge. La moitié de sa production est exportée partout dans le monde. La bonne santé de l'économie mondiale est donc un facteur qui pèse sur la demande de produits alimentaires belges.

Selon l'OCDE¹, l'économie se trouve aujourd'hui à un tournant qu'il s'agit de bien négocier. Les derniers indicateurs d'activité semblent en effet montrer qu'une accélération est en cours. La croissance des salaires réels vient maintenant soutenir les revenus et les dépenses des ménages, même si le pouvoir d'achat reste inférieur au niveau d'avant la pandémie dans de nombreux pays.

Le redémarrage du commerce mondial s'est poursuivi en 2024, notamment au deuxième trimestre (graphique gauche). Les principaux facteurs à l'origine de la résilience plus forte que prévue du commerce sont d'une part un redressement de la croissance des importations américaines, dû en partie à la hausse des investissements en équipements, et d'autre part un dynamisme accru des échanges dans les principales économies de marché émergentes, notamment la Chine, les économies dynamiques d'Asie, le Brésil et l'Inde. Les indicateurs mensuels d'activité sont généralement restés robustes, et les volumes des échanges mondiaux par conteneurs et le fret aérien ont fortement augmenté jusqu'en juillet (graphique droite). Cependant, les enquêtes montrent que les commandes à l'exportation se sont récemment affaiblies, ce qui suggère qu'au moins une partie de la hausse des échanges observée en milieu d'année serait la conséquence de commandes plus précoces que d'habitude en vue de la haute saison dans les économies avancées, avec l'objectif d'éviter un engorgement plus tard dans l'année. A suivre donc...



En 2024 et 2025, la croissance du PIB mondial devrait, selon les projections de l'OCDE, se stabiliser à 3,2 % et s'accompagner d'une poursuite de la désinflation, d'une amélioration des revenus réels et d'une politique monétaire moins restrictive de nombreuses économies, qui aideront à soutenir la demande. Dans la zone euro, les perspectives sont nettement plus faibles : la croissance du PIB devrait atteindre 0,7 % en 2024 et 1,3 % en 2025. Cette moyenne est tirée vers le haut par l'Espagne (+2,8 % et 2,2 % respectivement), alors que la France (+1,1% et 1,2 % resp.) et l'Italie (+0,8 % et 1,1 % resp.) connaîtraient une croissance modérée.

¹Perspectives économiques – rapport intermédiaire de septembre 2024 : [Perspectives économiques \(oecd.org\)](https://www.oecd.org/fr/perspectives-economiques/)

L'Allemagne, poids lourd de la zone euro, est à la traîne en 2024 avec une croissance estimée à seulement 0,1 %, avant une légère reprise en 2025 (+1,1 %).

Cependant, l'édifice est fragile et d'importants risques à la baisse subsistent, notamment la persistance des tensions géopolitiques et commerciales et l'incertitude quant au rythme auquel l'inflation va diminuer. Une baisse de l'inflation plus lente que prévue pourrait tirer de nouveau vers le haut les anticipations d'inflation des ménages et des entreprises, avec moins de dépenses et d'investissements à la clé.

Exportations vers nos voisins : amélioration en vue

Les Pays-Bas, la France et l'Allemagne sont nos trois pays exportateurs principaux. A eux trois, ils représentent plus de la moitié de nos exportations, mais cette part diminue d'année en année. Elle était de 56,5 % en 2014 ; elle n'est plus « que » de 53,3 % en 2023 et sur les 6 premiers mois de 2024, elle est descendue à 52,8 %. Une consommation des ménages en berne n'y est certainement pas étrangère.

En effet, chez nos principaux voisins et partenaires commerciaux, le comportement des ménages en matière de consommation a été principalement déterminé ces derniers temps par des motifs de précaution, dans un contexte de forte hausse des prix à la consommation et des pertes correspondantes de revenu réel, ainsi que des conditions et des perspectives économiques incertaines. En outre, la remontée des taux d'intérêt a créé des incitations à l'épargne qui n'existaient pas auparavant. L'augmentation progressive des salaires réels a dès lors eu moins d'impact sur la consommation, puisqu'une partie plus importante des revenus a été épargnée. Aujourd'hui, cependant, l'augmentation significative des revenus, combinée à un marché du travail robuste et à une inflation en baisse, deviendrait un facteur déterminant pour la consommation, tandis que les motifs de précaution passeraient progressivement à l'arrière-plan, avec dès lors un recul très progressif du taux d'épargne.

C'est du moins ce qu'indiquaient les projections économiques des banques nationales de nos pays voisins, publiées au mois de juin : la consommation des ménages devait se relancer courant 2024.

Malheureusement, en septembre, les différents bulletins conjoncturels montrent qu'il faudra faire preuve d'un peu plus de patience et attendre plutôt 2025 pour une reprise effective de la consommation.

Ainsi, en Allemagne, l'activité serait de nouveau en berne en 2024, avec une quasi-stagnation (+0,1 %) après une légère contraction en 2023 (-0,1 %). Les facteurs de soutien attendus il y a quelques mois (consommation des ménages et exportations) peinent encore à se matérialiser. L'investissement resterait particulièrement dégradé alors que le secteur industriel connaît d'importantes difficultés. En 2025, l'activité devrait progresser de façon plus marquée (+0,9 %), en particulier grâce à la consommation des ménages dont le pouvoir d'achat profitera du dynamisme des salaires.²

En France, l'INSEE³ indique que l'activité économique française a progressé de +0,2 % au deuxième trimestre 2024. Cependant, la demande intérieure est à l'arrêt pour le troisième trimestre consécutif : la consommation des ménages est restée atone (+0,1 %), tandis que l'investissement a reculé, pour les entreprises (-0,5 %) comme pour les ménages (-1,1 %). Sur les 7 premiers mois de 2024, la consommation alimentaire des ménages en volume a baissé de 1,3 % par rapport à la même période 2023. La consommation devrait cependant bénéficier d'un recul très progressif du taux d'épargne à partir de 2025 (+1,3 %).

Selon le « Centraal Planbureau » néerlandais⁴ le revenu disponible réel augmente fortement à mesure que les salaires et les prestations augmentent plus rapidement que les prix. Toutefois, les ménages n'ajustent pas immédiatement (et complètement) leurs habitudes de consommation à la suite d'une augmentation de leur capacité de dépense, ce qui entraîne une hausse du taux d'épargne. À cet égard, il convient de noter que la croissance de la consommation a même été négative au deuxième trimestre 2024. Dans l'ensemble, cela conduit à un taux de croissance annualisé de la consommation estimé à seulement 0,7 % en 2024. En

² Trésor-Éco n° 349 (Septembre 2024), " Perspectives mondiales à l'automne 2024 : Entre assouplissement monétaire et tensions géopolitiques " (economie.gouv.fr)

³ INSEE - Point de conjoncture du 9 septembre 2024 - [Point de conjoncture du 9 septembre 2024](https://www.insee.fr/fr/actualites/point-de-conjoncture-du-9-septembre-2024) - [Point de conjoncture](https://www.insee.fr/fr/actualites/point-de-conjoncture-du-9-septembre-2024) | Insee

⁴ cpb.nl/sites/default/files/omnidownload/CPB-publicatie-mev-2025-verantwoording_0.pdf

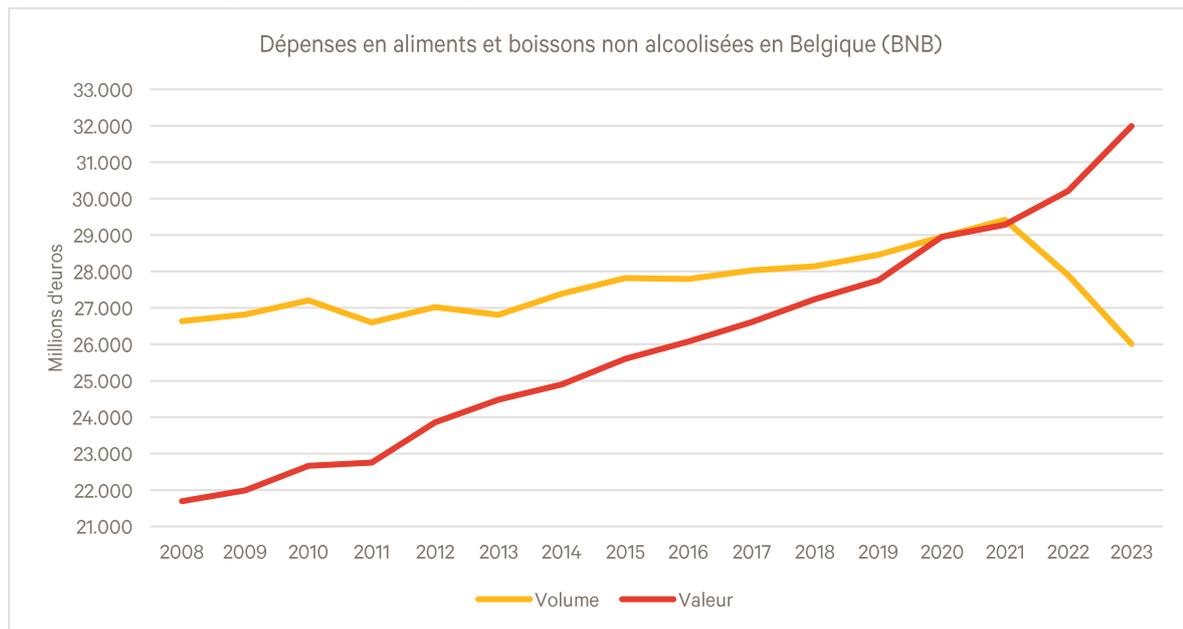
2025, grâce à l'ajustement différé du comportement des ménages, l'estimation de la croissance de la consommation est plus élevée, à 2,7 %.

1.2 Des dépenses de consommation alimentaire en baisse

Les quantités d'aliments et de boissons achetées ont-elles vraiment diminué ? Sans doute, mais impossible de le dire avec certitude. Ce qui est sûr, c'est que le comportement d'achat des ménages a changé.

En comptabilité nationale, il y a deux types de mesures : en valeur et en volume. Le premier est le plus simple : quand on parle des dépenses de consommation alimentaire des ménages en valeur, il s'agit tout simplement du montant en euros sonnants et trébuchants qui est déboursé en aliments et boissons. Il est donc tributaire, entre autres, de l'évolution des prix de ces produits. La mesure "en volume", permet de ne pas tenir compte de l'inflation en maintenant les prix fixés à un certain niveau. Dans le graphique ci-dessous, l'évolution « en volume » a été calculée en fixant les prix à leur niveau de l'année 2020.

Cela veut-il dire que l'on suit les quantités achetées par les ménages ? Oui, mais pas uniquement. D'autres facteurs interviennent également, en particulier, la composition des achats alimentaires. L'évolution des dépenses de consommation en volume reflètent notamment des comportements d'adaptation des ménages. Ces comportements sont à la fois des changements de gamme (p.e. passage de produits de marque nationale à des produits de marques distributeurs), des changements d'enseigne (p.e. opter pour les « hard discounters ») ainsi qu'une recomposition du panier (p.e. moins de viande pour plus de pâtes...). Tous ces comportements se traduisent par une baisse des dépenses de consommation en volume, bien qu'ils n'influencent pas directement les quantités achetées.



Comme le montre le graphique ci-dessus, jusque début 2020, les dépenses alimentaires en valeur ont suivi une progression relativement régulière. Pendant la crise sanitaire, celles-ci ont ponctuellement cru sous l'effet d'une augmentation des quantités achetées dans la grande distribution (horeca fermé, télétravail généralisé, ...). Les dépenses ont cependant rapidement retrouvé leur tendance une fois les restrictions Covid levées. A partir de la guerre en Ukraine, le partage volume-prix a joué de manière impressionnante. Entre le 1^{er} trimestre 2022 et le 1^{er} trimestre 2024, la consommation alimentaire en valeur a augmenté, mais beaucoup moins que les prix, ce qui fait que, en volume, les dépenses de consommation ont baissé.

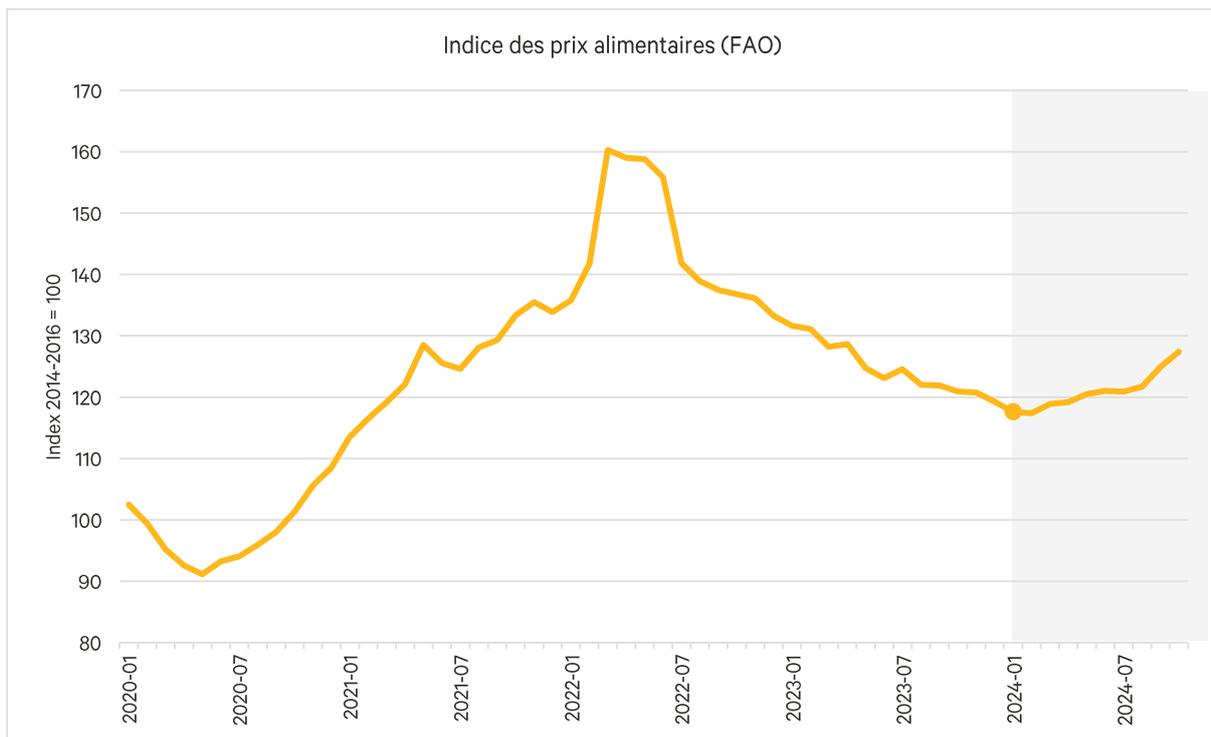
Les enquêtes menées par NielsenIQ⁵ auprès des consommateurs européens montrent que 93 % d'entre eux ont modifié leur comportement d'achat et ajusté leurs habitudes de consommation. En moyenne, chaque consommateur applique quatre de ces mesures d'économie : achat des marques en promotion (40

⁵ [Consumer fears and adaptation strategies - European retail in 2023 and 2024 \(gfk.com\)](#)

%), passage à des offres moins chères (33 %), attention portée au coût de l'ensemble de l'achat (33 %), achats plus fréquents chez les discounters (33 %), achat de marques de distributeur (31 %) et constitution de stocks lorsque leur marque préférée est proposée en promotion (29 %). En Belgique, selon GfK/YouGov, les ventes en valeur dans le retail ont augmenté de 9,1 % en 2023. Celles-ci ont été tirées à la hausse par l'inflation alimentaire (+12,9 %), tandis que le volume (-1,0 %) et le downtrading (-2,2 %) ont exercé un effet à la baisse.

1.3 Fin de la baisse générale des prix des matières premières alimentaires

Après le pic enregistré durant l'année 2022, l'indice des prix alimentaires de la FAO s'était résolument inscrit à la baisse... jusqu'à fin 2023. Comme le démontre le graphique ci-dessous, depuis le début de cette année, on assiste à un renversement de la tendance avec un indice des prix à nouveau en hausse. En septembre, il passait d'ailleurs pour la première fois cette année au-dessus de son niveau par rapport à celui de l'année passée. En octobre, l'indice des prix était à son plus haut niveau depuis avril 2023 ; l'inflation était même de 5,5 %. Les coûts de tous les produits figurant à l'indice⁶, à l'exception de la viande, ont augmenté par rapport au mois de septembre 2024, les hausses allant de 0,7 % pour l'indice des prix des céréales à 7,2 % pour celui des huiles.



D'autres matières premières ont également vu leur prix flamber dernièrement. Ainsi, la tonne de cacao s'échangeait en octobre 2024 à 6.583 \$ contre 3.692 \$ un an auparavant. Elle a même flambé jusqu'à 9.877 \$ au mois d'avril 2024. Autre matière première importée dont le prix s'envole : le café. En octobre 2024, son prix s'est établi en moyenne à 5.523 \$/tonne, contre 3.350 \$/tonne en octobre de l'année passée.

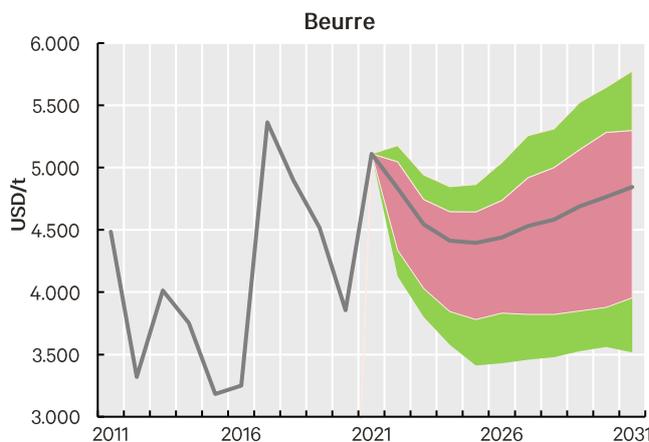
Heureusement, les perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2024-2033⁷ indiquent que les prix des produits alimentaires devraient connaître sur la période des hausses nominales modérées avec des épisodes de volatilité en raison de la conjonction des facteurs climatiques, démographiques et

⁶ L'indice FAO des prix des produits alimentaires est composé à partir des indices FAO des prix des céréales, des huiles végétales, des produits laitiers, de la viande et du sucre.

⁷ Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2024-2033 | OCDE (oecd.org)

géopolitiques. A noter qu'en termes réels, les prix devraient poursuivre leur tendance à la baisse, conformément aux hypothèses d'amélioration de la productivité et des conditions météorologiques, qui entraînera une diminution du coût marginal de production pour la plupart des produits agricoles.

Les projections des prix présentées dans ces perspectives sont le fruit de l'interaction entre les facteurs fondamentaux de l'offre et de la demande dans le contexte des tendances attendues en matière de météorologie et de rendements, ainsi que des hypothèses formulées en ce qui concerne la situation macroéconomique et les politiques publiques. Ces projections et les hypothèses qui les sous-tendent présentent inévitablement un degré d'incertitude. Parmi ces incertitudes figurent le changement climatique, les politiques environnementales et les tensions géopolitiques, qui peuvent affecter les perspectives de production et de commerce et provoquer la volatilité du marché.



Et cette volatilité peut être particulièrement forte. A titre d'exemple, le graphique ci-contre indique, pour le beurre, les écarts de prix possibles par rapport à la trajectoire de référence. Les prix ont ainsi une probabilité de 75 % de rester à l'intérieur de l'intervalle rose, quelle que soit l'année considérée, et une probabilité de 90 % de rester à l'intérieur de l'intervalle vert. Attention, la probabilité qu'un événement extrême fasse passer un prix à l'extérieur de ces intervalles au moins une fois au cours de la période de projection est néanmoins très élevée (4 chances sur 10).

En résumé, les prix des matières premières agricoles devraient connaître ces prochaines années des hausses modérées avec des épisodes de volatilité en raison de la conjonction des facteurs climatiques, démographiques et géopolitiques.

1.4 Une rentabilité au plancher depuis 3 ans

Pour calculer la rentabilité des entreprises alimentaires, nous nous basons sur les comptes nationaux publiés par la Banque nationale de Belgique. Or, celle-ci, à l'instar des autres pays européens, a procédé à une révision méthodologique de ses comptes nationaux en 2024. Afin d'offrir un cadre d'analyse cohérent à travers le temps, les statistiques ont été adaptées depuis 2009, et couvrent ainsi de manière homogène l'ensemble de la période après la crise financière.

Deux adaptations méthodologiques affectent en particulier l'industrie alimentaire.⁸ D'une part, la ventilation des droits d'accises par produit et par secteur concerné a pu être affinée sur base de nouvelles données douanières. D'autre part, la cotisation sur l'emballage est désormais enregistrée comme « taxes sur la production » (et non plus comme « taxes sur les produits »).

Les données de la Banque Nationale de Belgique montrent que le taux de marge opérationnelle net⁹ diminue de manière structurelle dans notre secteur. Cependant, après chaque crise, que ce soit la crise économico-financière du début des années 2000, ou encore l'explosion des prix des matières premières alimentaires de 2011, la marge était parvenue à se redresser partiellement après avoir absorbé le choc.

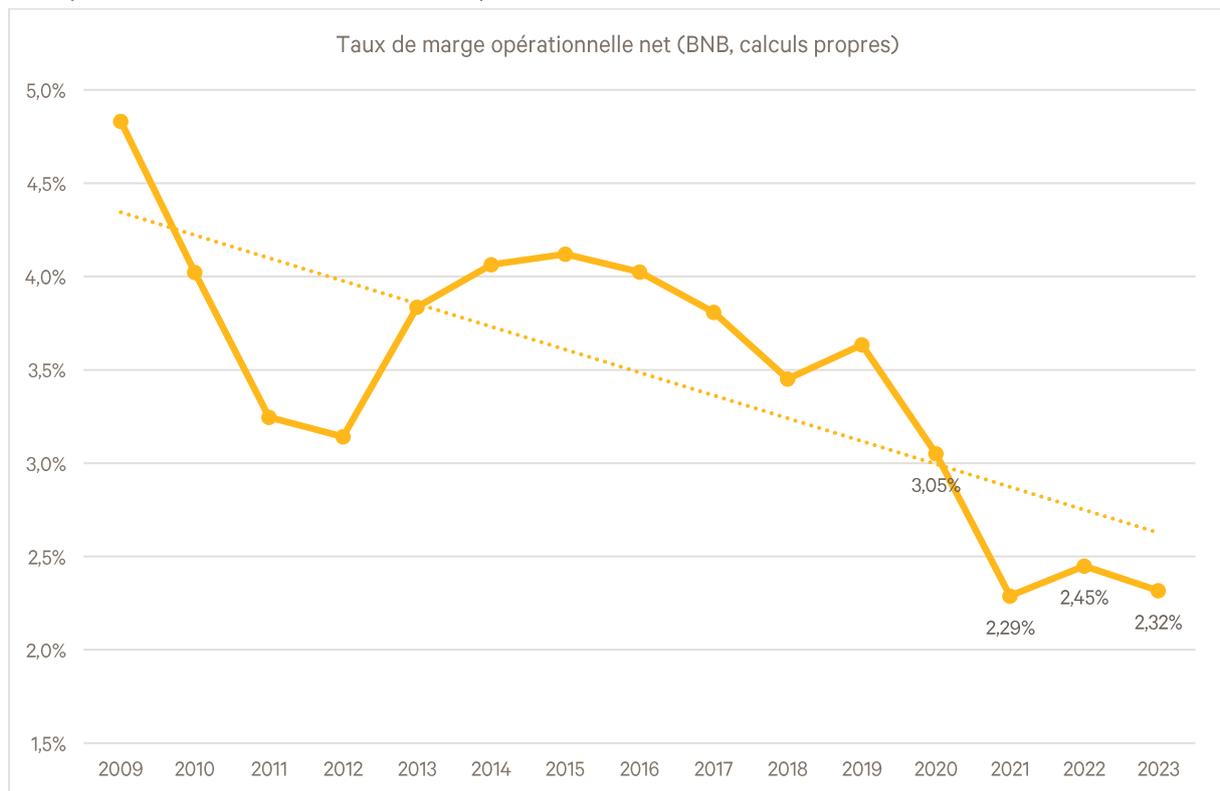
A la suite de la crise Covid, le taux de marge est passé de 3,63 % en 2019 à 3,05 % en 2020 et a continué à baisser en 2021 pour atteindre 2,29 %. Un minimum historique !

En 2022, l'ensemble des coûts de production a explosé. Les entreprises ont pris en charge une part importante de cette augmentation des coûts afin de limiter au maximum l'impact sur leur prix de vente

⁸ Pour une information détaillée, voir la note méthodologique de la BNB : [ifo24.pdf](#)

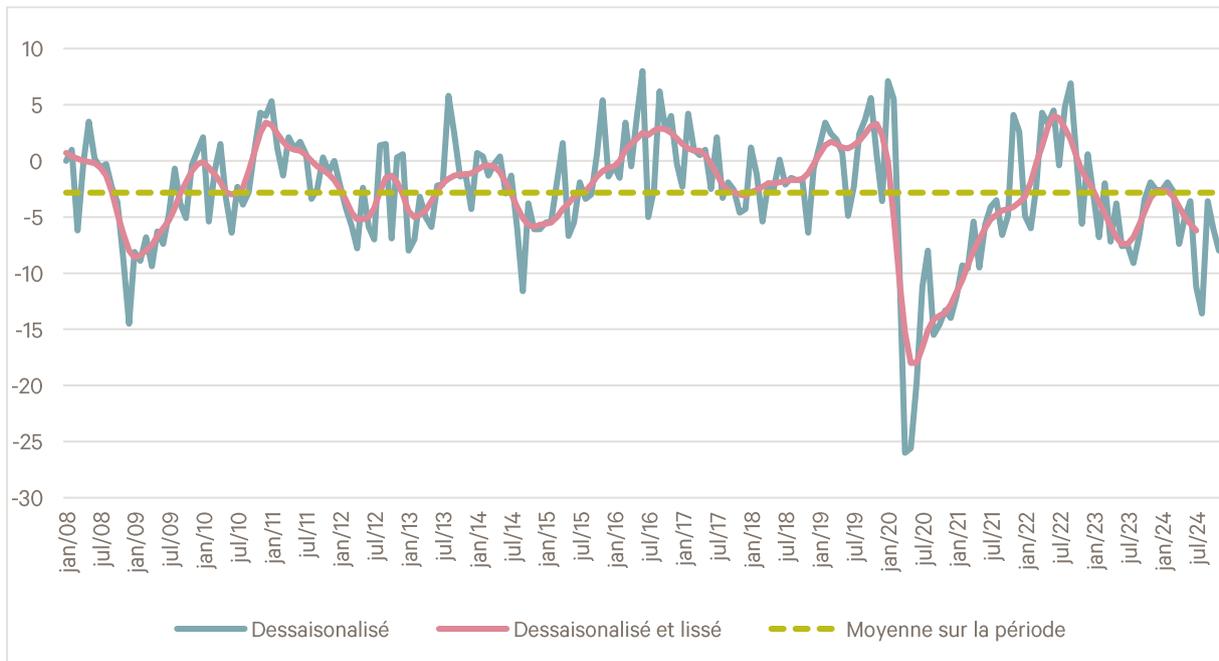
⁹ Le taux de marge opérationnelle net est défini comme le rapport entre l'excédent net d'exploitation et la production. Il correspond grosso modo à l'EBIT.

mais aussi parce qu'elles n'ont souvent pas, ou pas suffisamment, pu répercuter cette augmentation sur leurs clients. Ceci explique pourquoi la marge opérationnelle nette n'a que très peu remonté (2,45 %) par rapport à l'année précédente. En juillet 2022, une étude de Graydon avait d'ailleurs mis en évidence que 4 entreprises alimentaires sur 10 ne disposaient pas des moyens financiers suffisants pour absorber un nouveau choc économique. Or, les entreprises doivent disposer non seulement d'une « réserve de secours », mais elles doivent être en mesure de réaliser les investissements nécessaires pour assurer la compétitivité et l'innovation, et donc l'emploi de demain, mais également pour répondre aux objectifs de durabilité et aux besoins changeants des consommateurs. Il est donc impératif que la rentabilité des entreprises se redresse et que la tendance s'inverse. Malheureusement, en 2023, la marge nette des entreprises alimentaires est à nouveau repartie à la baisse (2,32 %).



2 Industrie alimentaire : une première moitié d'année très difficile

Voyons d'abord où en est le moral des chefs d'entreprises alimentaires. Selon l'indicateur de confiance de la BNB, leur moral n'est pas au beau fixe depuis le début d'année. En effet, l'indicateur se situe en-dessous de la moyenne historique et a même connu une solide chute lors des mois d'été, où il s'est établi à un niveau comparable à celui de la crise économique de 2008-2009.



Pourquoi ce pessimisme ambiant ?

2.1 Activité économique au ralenti

Dans les perspectives économiques pour 2025 publiées par le Bureau fédéral du Plan, la consommation des ménages en Belgique est soutenue par plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'indexation des salaires et des allocations sociales continue à dépasser la progression du coût de la vie. Ainsi, le revenu disponible réel des particuliers progresse en 2024 et 2025, avec une hausse de 1,5 % en 2024 et 1,6 % en 2025. Mais cela ne veut pas dire que la consommation augmente dans la même proportion. En effet, le BFP constate une tendance à l'épargne plus marquée, influencée par des taux d'intérêt élevés qui rendent l'épargne plus attractive. En conséquence, bien que les ménages disposent de plus de revenus, une plus grande partie de cet excédent est mise de côté plutôt que dépensée directement.

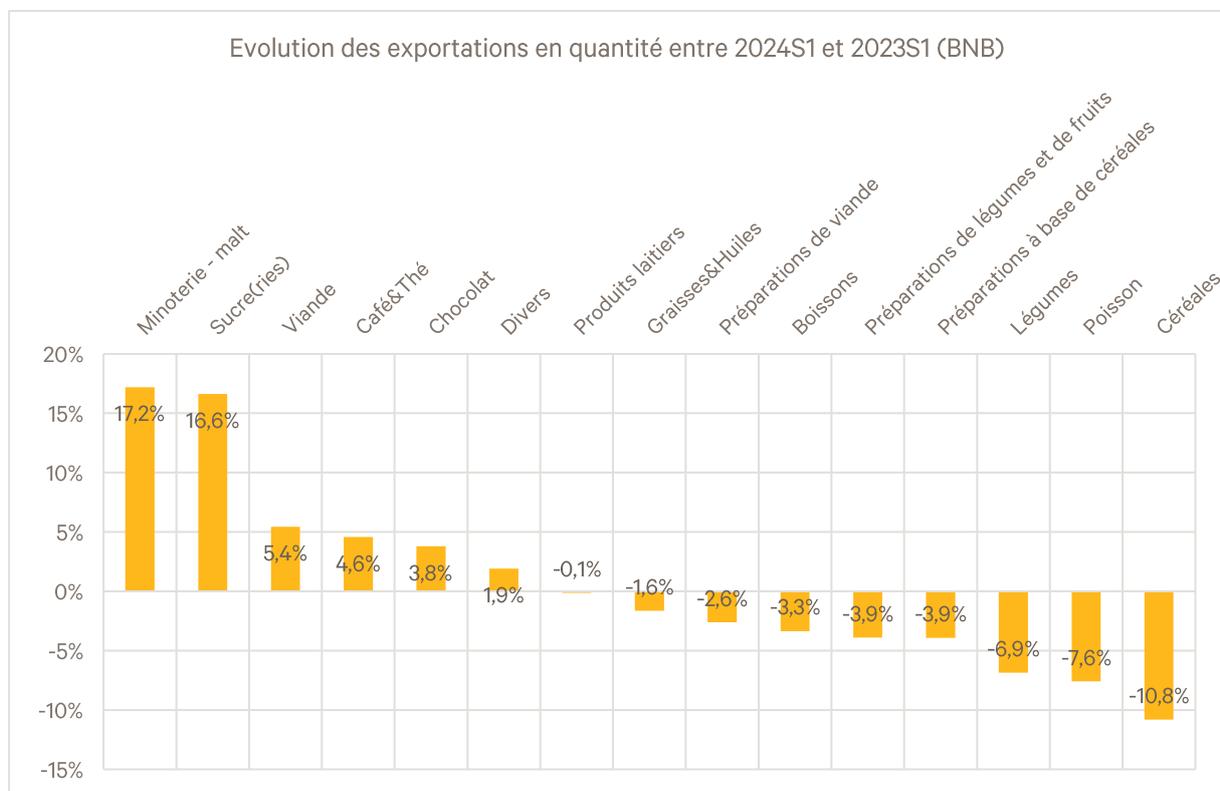
En résumé, la consommation privée présente un profil de croissance lissé en Belgique, avec une évolution progressive soutenue par l'indexation des revenus, mais freinée par une hausse du taux d'épargne.

Avec quelles conséquences pour l'industrie alimentaire ?

2.2 Exportations en baisse

En 2023, les entreprises belges ont exporté pour 38,3 milliards d'euros d'aliments et de boissons. Les exportations ont ainsi représenté un peu moins de la moitié du chiffre d'affaires annuel (47 %). Après 6 mois cette année, les exportations atteignent 19,3 milliards d'euros, soit une baisse de 0,3 % par rapport au 1^{er} semestre de l'année passée. Notons que l'on observe une évolution contrastée selon les pays/zones géographiques. Ainsi, la baisse est particulièrement marquée pour la France (-4,2 %) et l'Allemagne (-2,8 %), tandis que les exportations vers les Pays-Bas ne diminuent que relativement peu (-0,3 %). Dans le reste du monde, les exportations sont passées de 8,94 à 9,11 milliards d'euros, soit une augmentation de 1,8 %.

Ces taux de croissance globaux pour l'industrie alimentaire cachent bien entendu de fortes disparités selon les catégories de produits. En quantité, les exportations réalisées entre janvier et juin 2024 ont diminué par rapport à la même période en 2023 pour 9 catégories de produits sur 15. Ces produits représentent les deux tiers de la valeur des exportations.

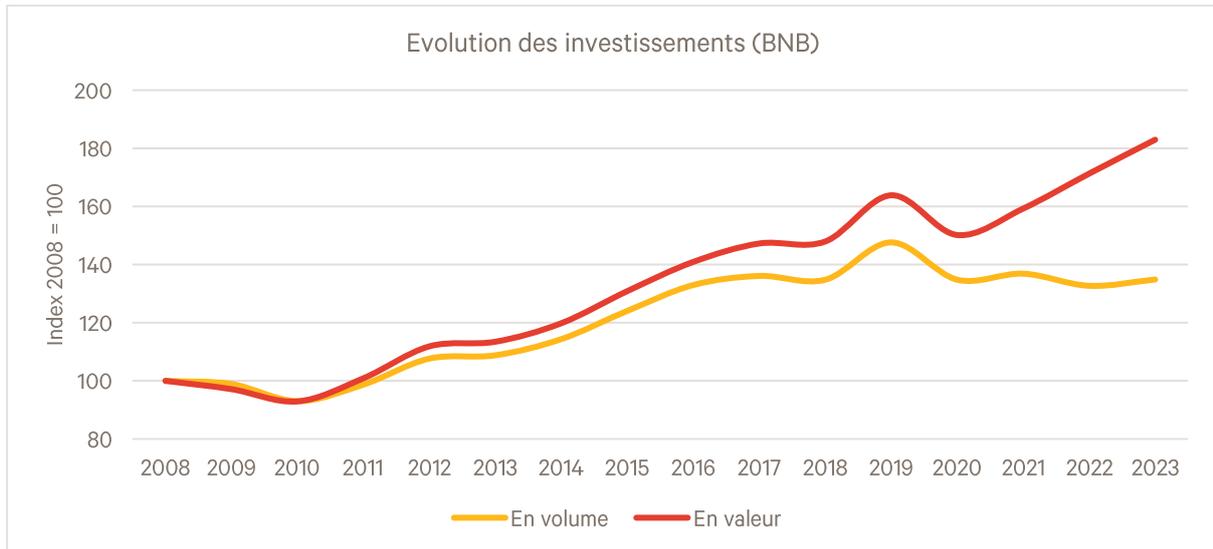


2.3 Investissements seulement en très légère hausse

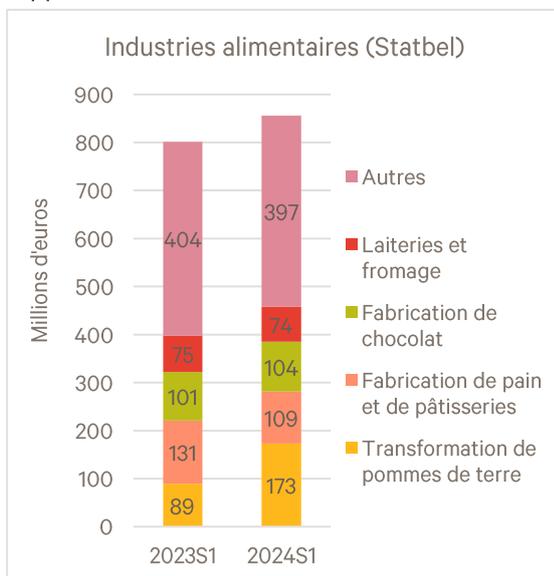
Malgré une rentabilité toujours très faible, une augmentation marquée des taux d'intérêt à long terme, et une augmentation du coût des bâtiments, machines et équipements, les entreprises alimentaires ont tout de même rapporté une hausse de 4,6 %¹⁰ de leurs investissements pour l'année 2023.

¹⁰ Chiffres Statbel à partir des déclarations TVA. Les investissements sont les coûts réalisés par l'assujetti à la TVA pour l'acquisition de biens et de services qui composent son actif : frais d'établissement, actifs immatériels, terrains et bâtiments, installations, machines et outillage, meubles et matériel roulant, actifs fixes en location-achat et autres actifs fixes. Les acquisitions d'autre biens et achats d'études (ex. honoraires d'un architecte) ainsi que les salaires et charges sociales ne sont pas considérés comme des investissements (ex. personnel de l'entreprise construisant ou transformant un bâtiment pour le compte de l'entreprise).

Alors que les investissements « en valeur » et « en volume »¹¹ ont évolué de manière relativement parallèle et à la hausse après la crise financière et économique de 2008-2009, on remarque clairement que l'évolution diverge à partir de l'année 2021. Alors que les montants investis continuent d'augmenter, le volume d'investissements reste quant à lui bloqué à son niveau de 2017. Il n'empêche que cette stabilité est en soit une belle performance dans la mesure où la rentabilité des entreprises a fortement chuté.



Lors de la première moitié de l'année 2024, les industries alimentaires (hors boissons) ont poursuivi leurs efforts en matière d'investissement : au total, 856 millions d'euros, soit une augmentation de 6,8 % par rapport au 1^{er} semestre 2023.



Cette évolution positive est soutenue principalement par le secteur de la transformation de pommes de terre. En effet, celui-ci a quasi doublé le montant investi et représente désormais un cinquième de l'investissement total des entreprises alimentaires. Il faut néanmoins préciser que les investissements avaient chuté de 19 % au 1^{er} semestre 2023 par rapport au 1^{er} semestre 2022. Il n'empêche que l'année 2024 constitue un record pour ce secteur. A l'inverse, le secteur de la fabrication de pain et pâtisseries enregistre une baisse de 17 % de ses investissements au cours des 6 premiers mois de l'année. Le montant investi se trouve ainsi en-dessous du montant du 1^{er} semestre 2022, lorsque la flambée des coûts n'avait pas encore (ou peu) été répercutée dans le prix des matériaux. Les deux secteurs complétant ce top 4, à savoir la fabrication de chocolat et l'exploitation de laiteries et fabrication de fromage, ont stabilisé leurs investissements.

¹¹ Il s'agit ici du concept de « formation brute de capital fixe » issu des comptes nationaux.

La situation est nettement moins rose en ce qui concerne la fabrication de boissons. Dans son ensemble, les investissements y ont chuté de 21 % au 1^{er} semestre 2024.

En particulier, la fabrication de bière voit ses investissements fortement baisser, -22 % sur les six premiers mois de 2024, après une baisse de 7 % déjà observée au 1^{er} semestre 2023.

L'industrie des eaux et des boissons rafraîchissantes, malgré une diminution de 16 % cette année, se situe à un montant toujours 19 % supérieur au montant investi en 2022 (1^{er} semestre).



2.4 Création d'emplois toujours là mais plus faible

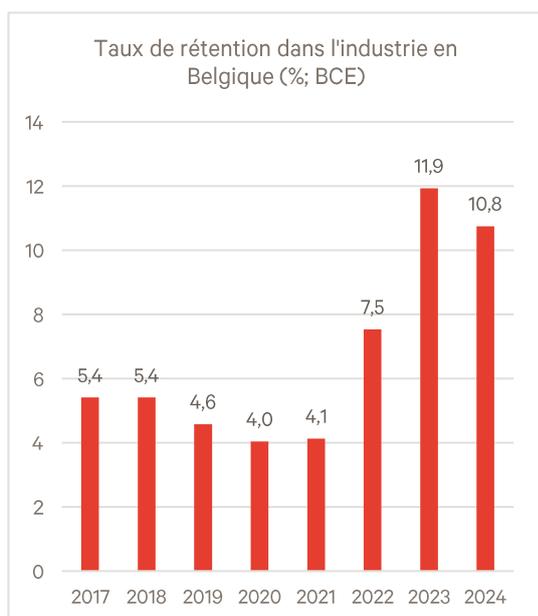
D'après les données de l'ONSS, l'emploi dans l'industrie alimentaire connaît au 1^{er} trimestre 2024 une croissance de 0,9 % (nombre de postes de travail) par rapport à la même période de l'année précédente. On peut se réjouir du fait que notre secteur, dans un contexte économique difficile, continue à créer des emplois. Avec 102.750 emplois, l'industrie alimentaire est d'ailleurs le plus gros pourvoyeur d'emplois au sein de l'industrie manufacturière. Cependant, il faut noter que ce taux de croissance est le plus faible jamais enregistré depuis 2016, année qui marquait le début d'une période de création d'emplois dans l'industrie alimentaire. Et malheureusement, l'année 2024 pourrait établir un nouveau record en termes d'annonce de licenciements collectifs. Sur les trois premiers trimestres, 713 emplois sont ainsi sur la sellette alors que l'année 2011 détient toujours le record avec 934 emplois.

Lorsque l'on évalue l'évolution de l'emploi plus en détail, on peut répartir les 15 plus grands secteurs en termes d'emploi (qui représentent ensemble 89 % de l'emploi de l'industrie alimentaire) en 3 catégories :

- Zone rouge : 6 secteurs dans lesquels l'emploi recule. On y retrouve les boissons, que ce soit la bière ou les boissons rafraîchissantes, la viande (à l'exclusion de la volaille) ainsi que les produits laitiers. Dans le secteur du chocolat, l'emploi a baissé de 0,5 % en 2024, ce qui n'était plus arrivé depuis 2016. Cependant, l'emploi y avait connu une hausse importante l'année passée.
- Avertissement : 5 secteurs qui présentent une tendance claire à la baisse par rapport à la croissance enregistrée en 2023 ou à la moyenne de la période pré-Covid. C'est le cas, par exemple, dans le secteur de la volaille et de la charcuterie.
- Zone verte : 4 secteurs dans lesquels l'emploi progresse en 2024, comme c'était déjà le cas en 2023 et de manière assez conforme par rapport à la période pré-Covid. Parmi ces secteurs, on retrouve deux secteurs de la boulangerie et deux secteurs de la transformation de fruits et légumes.

	Jobs 2024Q1	2024Q1 vs 2023Q1	2023Q1 vs 2022Q1	Moyenne pré-Covid
Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	21.757	0,8%	2,1%	-0,3%
Fabrication de biscuits, de biscottes et de pâtisseries de conservation	5.350	5,0%	1,7%	2,0%
Transformation et conservation de pommes de terre	7.915	6,8%	6,1%	7,6%
Autre transformation et conservation de fruits et de légumes	5.295	2,3%	0,7%	1,2%

Fabrication de condiments et d'assaisonnements	1.757	0,6%	5,9%	2,9%
Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	3.716	0,4%	2,5%	4,5%
Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	3.611	0,2%	-1,2%	0,9%
Transformation et conservation de la viande de volaille	2.903	0,8%	1,8%	3,0%
Préparation de produits à base de viande ou de viande de volaille	5.787	0,1%	-2,0%	0,3%
Transformation et conservation de la viande de boucherie, à l'exclusion de la viande de volaille	5.294	-3,4%	-1,8%	1,9%
Fabrication de plats préparés	1.894	-1,5%	-0,9%	6,2%
Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	6.149	0,0%	-0,6%	1,4%
Fabrication de cacao, de chocolat et de produits de confiserie	9.310	-0,5%	6,5%	2,2%
Fabrication de bière	6.826	-1,0%	0,5%	5,4%
Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	3.484	-0,8%	-0,2%	-0,1%



En termes d'équivalents temps plein, la croissance de l'industrie alimentaire s'établit à 1,1 %, tandis que le nombre de salariés occupés augmente de 0,6 %. Ceci signifie donc que le volume de travail par salarié est en augmentation, bien que ce ratio ne soit pas encore revenu à son niveau pré-Covid de 2019. Ce ratio plus faible des heures travaillées par tête peut en partie s'expliquer par la rétention de main-d'œuvre de la part d'entreprises dans un secteur où la demande n'est pas revenue à la normale. L'indicateur de rétention de la main-d'œuvre de la BCE¹² montre ainsi que sur les 8 premiers mois de 2024, dans l'industrie en Belgique, la proportion d'entreprises qui accumulaient de la main-d'œuvre était légèrement inférieure à celle de l'année 2023 mais qu'elle reste deux fois supérieure au niveau pré-pandémique (10,8 % contre 4,6 % en 2019).

¹² Cet indicateur donne le pourcentage (pondéré) des entreprises qui s'attendent à une baisse de leur production, mais dans le même temps, à une stabilisation ou même une augmentation de l'emploi.

3 Perspective sectorielle : de quoi demain sera-t-il fait ?

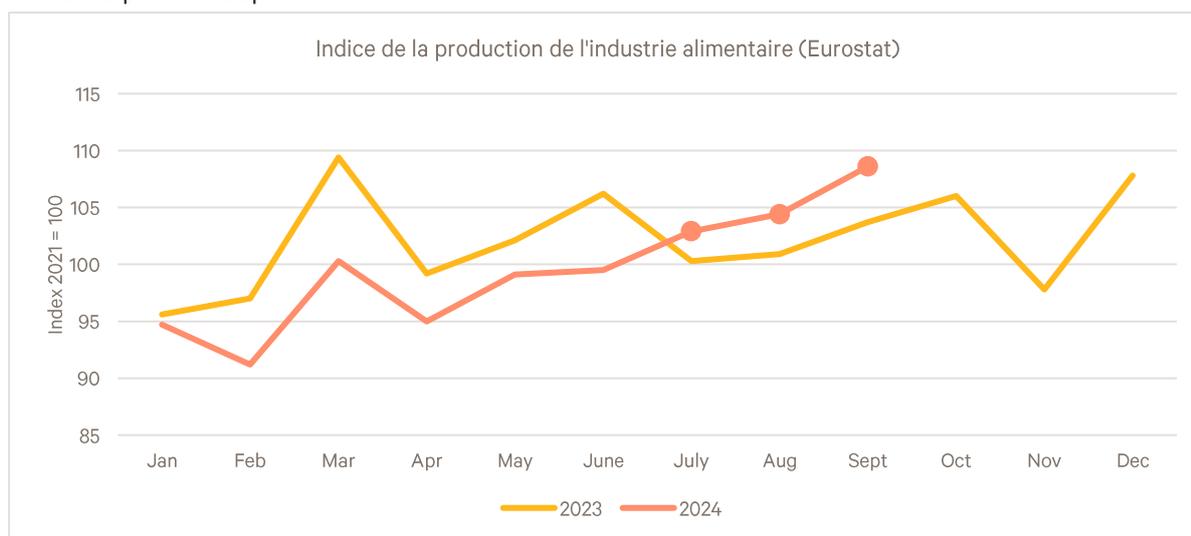
Le point de vue des secteurs

Début novembre, Fevia a interrogé ses fédérations sectorielles afin de prendre le pouls de la situation économique. Il s'agit d'un sentiment général qui peut bien entendu cacher des situations sur le terrain très différentes d'une entreprise à l'autre, au sein d'un même secteur.

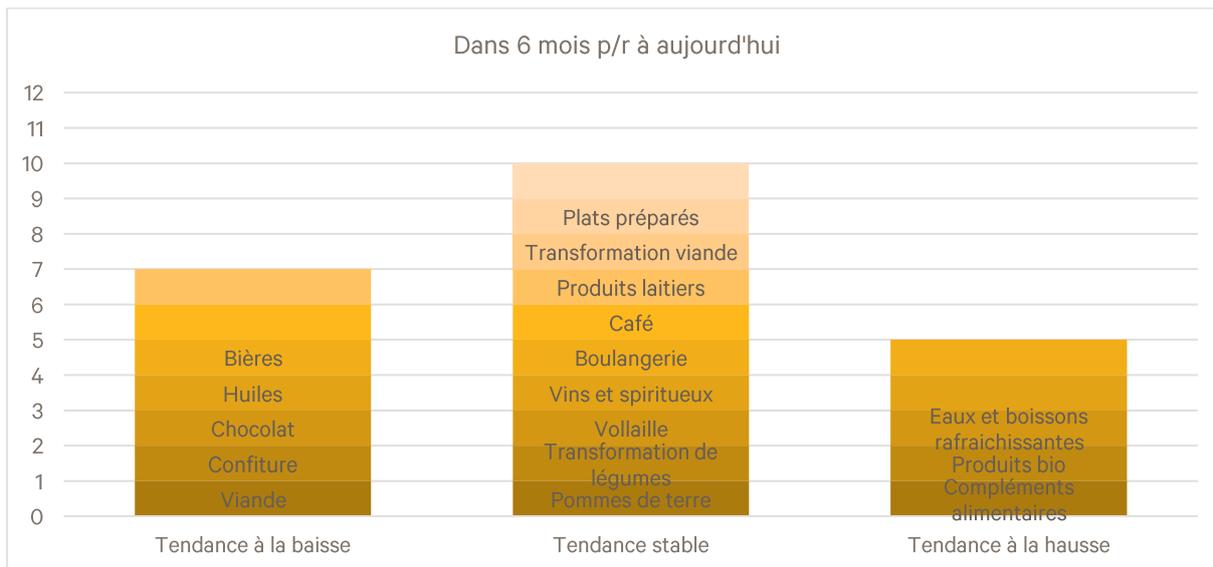
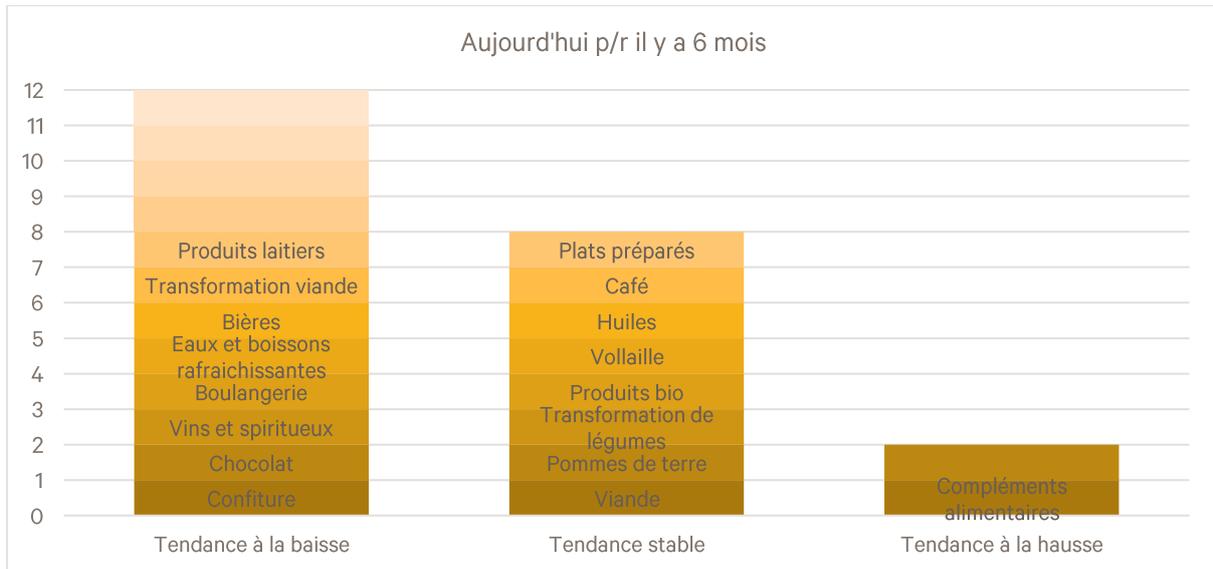
Les réponses des fédérations, ne représentant qu'un nombre très limité de membres, ont été anonymisées dans les graphiques afin de respecter le droit de la concurrence.

3.1 Production orientée à la hausse

L'indice de la production dans l'industrie alimentaire (dans son ensemble) confirme une première moitié d'année difficile. Mais il semble également indiquer qu'à partir du mois de juillet, un renversement de tendance pourrait s'opérer.



Et cette tendance se confirme dans l'enquête auprès de nos secteurs. En effet, à la question « À quel niveau se situe aujourd'hui la production (en volume) dans votre secteur par rapport à il y a 6 mois ? », plus de la moitié des fédérations indiquent une tendance à la baisse (12 fédérations sur 22). En revanche, en ce qui concerne les perspectives à 6 mois, on assiste à un début de renversement de tendance, avec désormais 5 secteurs s'attendant à un niveau de production en hausse (contre seulement 2 pour le niveau actuel).



Secteurs de la viande : craintes sur l’approvisionnement belge et la survie financière

Selon **Febev** (Fédération belge de la viande), la production pourrait baisser au cours des prochains mois en raison de pressions tant du côté de la demande que du côté de l’offre. En effet, d’une part, la diminution du pouvoir d’achat ressentie par les ménages les conduit à réduire leur consommation de viande. D’autre part, le secteur pourrait connaître des difficultés d’approvisionnement. En ce qui concerne le secteur porcin, le cheptel est en baisse et continuera à baisser dans les prochaines années suite au décret azote en Flandre. Et en ce qui concerne le secteur bovin, le nombre d’exploitations est en baisse. L’âge moyen de l’agriculteur dépasse les 60 ans et peu de jeunes se présentent pour reprendre les exploitations. La position des maillons d’abattage et de découpe est telle qu’elle devient stratégique dans le cadre d’un approvisionnement belge/local, sans oublier la complémentarité avec des marchés dans les pays tiers. Ces derniers sont cruciaux afin de garantir une valorisation totale de l’animal, liée à des différences au niveau des régimes alimentaires des populations dans le monde.

Pour **VIP** (Fédération des Abattoirs industriels de Volailles de Belgique), le secteur devrait se maintenir pour le moment. En effet, du côté consommation, il est l’un des rares qui se porte bien, principalement en-dehors de nos frontières. Du côté production (90 % en Flandre), on s’attend à ce qu’elle reste stable à

court terme. En revanche, à moyen terme, de sérieuses craintes pèsent sur l'approvisionnement en volaille vivante. Sera-t-il encore suffisant demain ? En effet, l'approvisionnement est en toute grande majorité local et deux facteurs pourraient conduire à une réduction drastique du nombre de volailles élevées chez nous. Premièrement, les réglementations en matière d'élevage ont été encore renforcées, que ce soit en termes d'émissions d'azote, d'odeurs ou de distance par rapport aux habitations. Les exploitations devront se conformer à ces nouvelles exigences au plus tard pour 2030 si elles veulent obtenir un renouvellement de leur permis d'exploitation. Combien ne seront pas renouvelés ? Deuxièmement, le « Better Chicken Commitment »¹³, auquel de nombreux transformateurs et détailliers se sont engagés, impose pour 2026 notamment une réduction de la densité et l'utilisation de races à croissance plus lente. Ceci exige des investissements importants pour le secteur et entraînera des surcoûts, sans garantie qu'ils puissent être répercutés dans les prix de vente.

Fenavian (Fédération nationale des fabricants de produits de viande et autres protéines) a vu le volume et les exportations diminuer ou rester les mêmes pour beaucoup d'entreprises, et s'attend à une stabilisation du volume et des exportations. La pression sur les prix exercée par la grande distribution comprime de plus en plus les marges. C'est aussi le cas pour d'autres secteurs, mais c'est d'autant plus vrai pour le secteur de la transformation de viande qui est composé en toute grande majorité de PME qui produisent des « private labels » pour le compte de la grande distribution. De plus, ces détailliers n'hésitent pas à s'approvisionner ailleurs en Europe afin de bénéficier des prix les plus avantageux possibles. Et vu les coûts salariaux et les coûts énergétiques en Belgique, difficile pour nos entreprises d'être compétitives. Cette pression sur le maillon intermédiaire, en l'occurrence les entreprises de transformation de viande, est néfaste pour l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire viandeuse.

Autres secteurs primaires : prix des matières premières et consommation

Pour **Belgapom** (Fédération du négoce et de la transformation de la pomme de terre), la production de produits de pommes de terre devrait se maintenir grâce à une stratégie de diversification et de « niches » des entreprises. En effet, la concurrence mondiale et une demande des consommateurs sous pression les obligent à se démarquer. Les exportations sont stables mais sous pression, en particulier pour le « produit phare » que sont les frites surgelées. L'avance sur les États-Unis, entre autres, avec ses coûts inférieurs (énergie, salaires, etc.), s'amenuise. Soulignons également qu'une part de plus en plus grande de la production de nos entreprises est désormais effectuée à l'étranger, en particulier dans le Nord de la France. Plusieurs raisons expliquent cela. Un, la nécessité de diversifier et d'étendre la superficie d'approvisionnement en pommes de terre. Deux, des incitants financiers plus généreux de la part de nos voisins. Trois, des délais pour l'octroi de permis nettement plus courts. Et enfin, la disponibilité des terrains pour s'implanter.

Selon **Vegebe** (Fédération de la transformation belge de légumes et de commerce en légumes industriels), l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des consommateurs est l'un des facteurs qui pèse le plus sur l'activité économique. Malgré tout, le secteur devrait être en mesure de maintenir son niveau de production.

Dans le secteur laitier (**CBL** - Confédération belge de l'industrie laitière), l'augmentation des prix des matières premières est clairement l'un des facteurs impactant le plus l'activité économique dans le secteur laitier. D'autant plus qu'il est très difficile pour les entreprises de faire passer des hausses tarifaires pour compenser (partiellement) cette augmentation, et que le consommateur adapte son comportement d'achat en se tournant vers des produits plus accessibles.

Subel indique le secteur du sucre vit actuellement des temps difficiles. En particulier, le prix du sucre, déterminé à partir d'un prix mondial, est en chute après avoir connu une hausse l'année précédente. En Belgique cette année, le rendement agricole a été inférieur au rendement moyen des 5 dernières années, non seulement à cause de mauvaises conditions météorologiques, mais aussi d'une réduction des moyens phytosanitaires de protection autorisés, sans que des alternatives existent. En revanche, dans d'autres pays de production importants, tels que l'Allemagne et la Pologne, les récoltes ont été bonnes. Cette

¹³ Le BCC est une initiative lancée par plus de 30 ONG européennes pour améliorer les conditions d'élevage et d'abattage des poulets de chair. Les entreprises signataires s'engagent à respecter des normes de bien-être animal plus strictes que celles imposées par la réglementation européenne actuelle.

situation a conduit l'Union européenne à devenir exportatrice de sucre, entraînant une chute spectaculaire de son prix. Il atteint aujourd'hui un plancher qui met le secteur dans une situation économique préoccupante.

Liprobel représente les producteurs d'huiles et protéines végétales, ainsi que les producteurs de graisses animales raffinées. Il s'agit d'un secteur très diversifié, composé d'entreprises utilisant des matières premières variées et desservant différents marchés. Au niveau de la production, celle-ci est globalement stable, mais une tendance à la baisse semble se dessiner. L'un des facteurs les plus déterminants est sans conteste l'impact du changement climatique sur le prix des matières premières.

Seconde transformation : prix des matières premières très élevé

Du côté de la **FGBB** (Fédération des grandes boulangeries belges), les prix des matières premières, tant par leur niveau que par leur imprévisibilité, sont clairement un facteur qui pèse sur la production. Celle-ci, après avoir connu une tendance à la baisse, pourrait se stabiliser à court terme. Le verre est donc à moitié plein ou à moitié vide.

Choprabisco (Association Royale des Industries du Chocolat, de la Praline, de la Biscuiterie et de la Confiserie) constate que les volumes de production affichent une tendance baissière aujourd'hui et cela devrait se poursuivre à court terme. Les mauvaises récoltes en Afrique de l'Ouest ont fait grimper en flèche les prix du cacao depuis 2023. Première conséquence : les fabricants de chocolat sont contraints d'augmenter leurs prix de vente. Deuxième conséquence : les volumes disponibles de matières premières sont plus faibles et il est symptomatique que les promotions habituellement proposées au mois de septembre ont été beaucoup moins fortes et/ou nombreuses cette année. L'indice des prix au consommateur au mois de septembre n'a ainsi baissé « que » de 4 % en 2024 par rapport au mois d'août, alors que la diminution avait encore été de 18 % en 2023.

Pour l'Association Royale des Fabricants de Confitures, Sirops à tartiner, Compotes, Conserves et Préparations de fruits (**Confiture**), la production dans le secteur est en baisse et la tendance ne devrait pas s'inverser à court terme. Du côté de la demande, les volumes de vente sont en diminution depuis de longs mois. Du côté de l'offre, la mauvaise météo a affecté ces derniers temps la disponibilité des fruits. De plus, depuis le début de la période post-Covid, le secteur doit composer avec des problèmes de disponibilité d'emballages, notamment plastiques.

Le secteur des boissons : taxes, taxes, taxes !

La **FIEB** (Fédération Royale de l'Industrie belge des Eaux et Boissons rafraîchissantes) espère que le secteur a aujourd'hui mangé son pain noir et que demain, le ciel s'annoncera plus clément. Au propre comme au figuré. En effet, la consommation d'eaux et de boissons rafraîchissantes est largement dépendante de la météo. De plus, les producteurs d'eaux et boissons rafraîchissantes sont soumis à de très nombreuses taxes qui plombent leur compétitivité. Tout ceci incite le secteur à la prudence, notamment en matière d'investissements. Pourtant, les entreprises du secteur investissent traditionnellement dans l'innovation et dans encore plus de qualité et de durabilité pour ses boissons et emballages.

Depuis de nombreuses années, la consommation de bières dans notre pays est en diminution. Cependant, au niveau de la production, cela était compensé par des volumes d'exportation en hausse. Les **Brasseurs Belges** constatent que ce n'est plus le cas depuis quelques années. Plusieurs facteurs jouent. Un, pour des raisons de durabilité, certains brasseurs ont délocalisé une partie de leur production, qui n'est dès lors plus comptabilisée dans les exportations belges. Deux, la concurrence des producteurs artisanaux locaux s'est accrue. Enfin, le pouvoir d'achat des consommateurs a diminué dans de nombreux pays. Et les nombreuses taxes – accises, cotisation emballages, taxes sur les eaux... – ont pour conséquence que nos bières belges partent avec un désavantage compétitif qu'il s'agit de compenser par ailleurs.

Selon **Vinum Et Spiritus** (Fédération des vins et spiritueux), la production et les ventes sont globalement orientées à la baisse. Mais c'est encore plus le cas pour les producteurs de vins et d'alcools, que pour les importateurs/distributeurs ou les multinationales. On peut d'ailleurs souligner le fait que les recettes d'accises sur les boissons alcoolisées ont baissé de 17 millions, dont la moitié concerne les boissons spiritueuses, au cours de la période janvier-septembre de cette année par rapport à la même période en 2023. Ces producteurs belges, dont la plus grande partie de la production est vendue en Belgique, font

face à un handicap fiscal insurmontable par rapport aux pays voisins. En effet, la différence de taux d'accises sur les alcools est particulièrement grande : pour un taux de 29,92 € par litre d'alcool pur (LAP) en Belgique, le taux est de 18,66 €/LAP en France, 18,27 €/LAP aux Pays-Bas, 13,03 €/LAP en Allemagne et 11,23 €/LAP au Luxembourg. Avec en plus des taux de tva en général moins élevés (20 % en France, 19 % en Allemagne, 17 % au Luxembourg et 22 % aux Pays-Bas), cela a pour conséquence de pousser les consommateurs belges dans les supermarchés de l'autre côté de nos frontières où, malheureusement, nos producteurs belges sont nettement moins bien représentés que chez nous.

Bien que la production de café reste globalement stable, pour **KoffieCafé** (Union royale des torrificateurs de café), la grande gageure est de composer avec la très forte hausse des prix des matières premières, d'autant plus que les torrificateurs retardent autant que possible la répercussion de cette hausse sur leurs prix de vente.

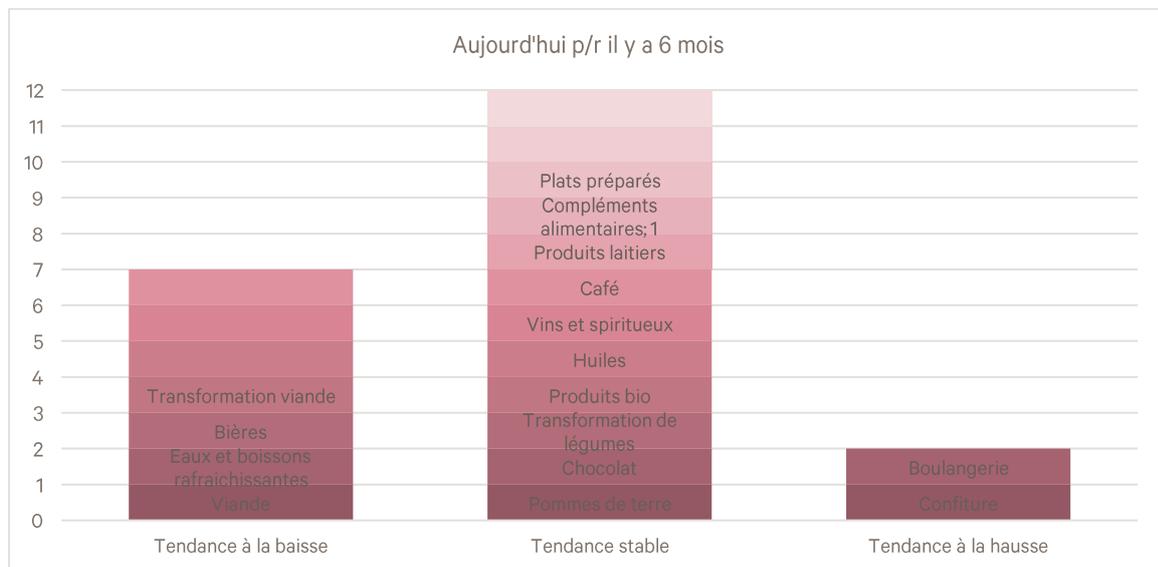
Autres

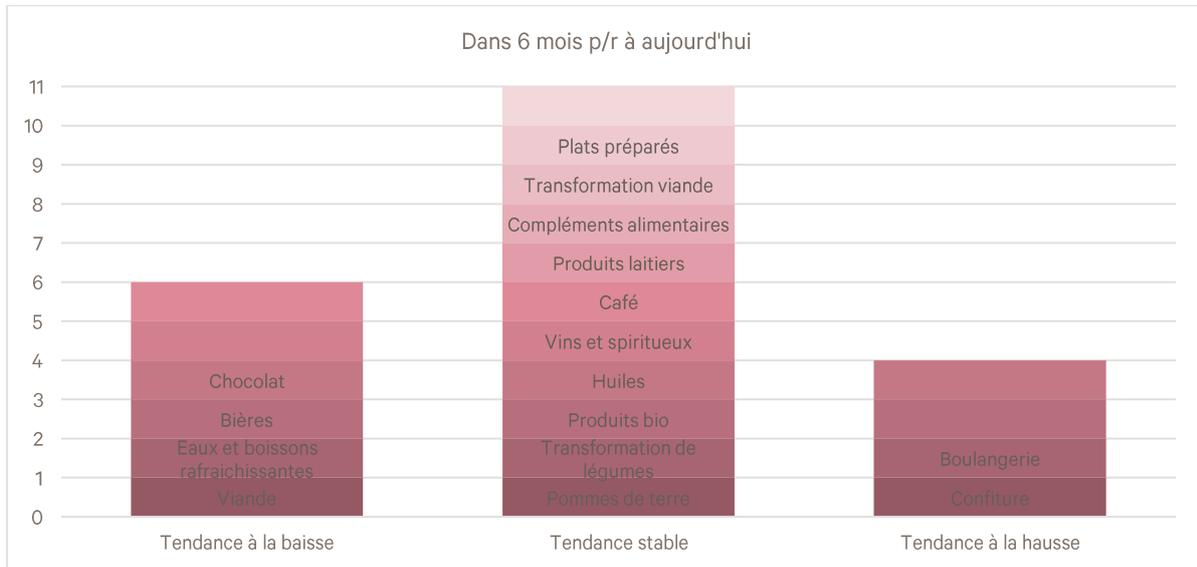
Un secteur qui se porte bien, et c'est une exception, est celui de **Be-Sup** (Fédération de l'industrie des compléments alimentaires). Les ventes de compléments alimentaires ont ainsi augmenté de 6,1% en 2024 par rapport à l'année précédente. Cela s'explique principalement par le fait que les gens accordent une importance accrue au « prendre soin de soi ». On peut aussi noter que le Belge est relativement friand de compléments alimentaires (39 € par an), derrière les Italiens (51 € par an) mais devant tous les autres Européens.

Selon Bioforum (Organisation sectorielle de l'agriculture et de l'alimentation biologiques en Flandre), le secteur biologique a connu des difficultés en 2022 et 2023. Mais bonne nouvelle, les ventes de produits biologiques sont actuellement en hausse. Cela devrait avoir un impact positif sur la part de produits biologiques produite par les exploitations agricoles. En 2022 et 2023, le nombre d'exploitations agricoles certifiées biologiques n'a d'ailleurs pas augmenté, alors qu'il avait fortement progressé au cours des cinq années précédentes. Pour le moment, le nombre d'exploitations reste globalement stable.

3.2 Investissements orientés sur les gains de productivité à court terme

Globalement, l'humeur est plutôt à l'optimisme prudent en matière d'investissements. Pour les 6 prochains mois, bien que la majorité des fédérations s'attende toujours à un niveau identique, c'est désormais 4 secteurs qui envisagent une tendance à la hausse.





Parmi les secteurs qui restent moins confiants, on retrouve premièrement la FIEB ainsi que les Brasseurs Belges. Il règne dans les entreprises de fabrication de ces boissons un attentisme prudent. L'explication tient dans le tsunami d'investissements « obligatoires » que ces entreprises pourraient être amenées à réaliser dans les prochaines années en matière d'emballages, notamment dans le cadre de la « Packaging and Packaging Waste Regulation » (augmentation de l'utilisation d'emballages réutilisables, mise en place d'un système de consigne, objectifs d'incorporation de matériaux recyclés...). Les entreprises se voient dès lors actuellement contraintes de mettre leurs projets d'investissements sur pause afin de disposer à moyen terme des réserves financières nécessaires. Pour les Brasseurs Belges, d'autres facteurs jouent également : baisse de (la croissance des) volumes, concurrence accrue, pression croissante sur l'alcool, réglementations aux niveaux national, européen et international, coût et accès aux crédits... Deuxièmement, on retrouve également deux secteurs de la viande (FEBEV et Fenavian). Même si les entreprises restent bien conscientes de la nécessité d'investir, la rentabilité en berne diminue fortement leur capacité d'investissements. A noter qu'un seul secteur est passé d'une tendance stable à une tendance baissière : Choprabisco. C'est évidemment dû à l'explosion du prix du cacao et aux conséquences de celle-ci.

En ce qui concerne les motifs d'investissements, les résultats de notre enquête indiquent que les principaux moteurs étaient, par ordre d'importance : les économies d'énergie, le remplacement, la rationalisation et l'innovation. En revanche, l'extension n'est pas vraiment à l'ordre du jour puisque seul 1 secteur sur 19 lui accorde une importance forte comme critère déterminant d'investissement.

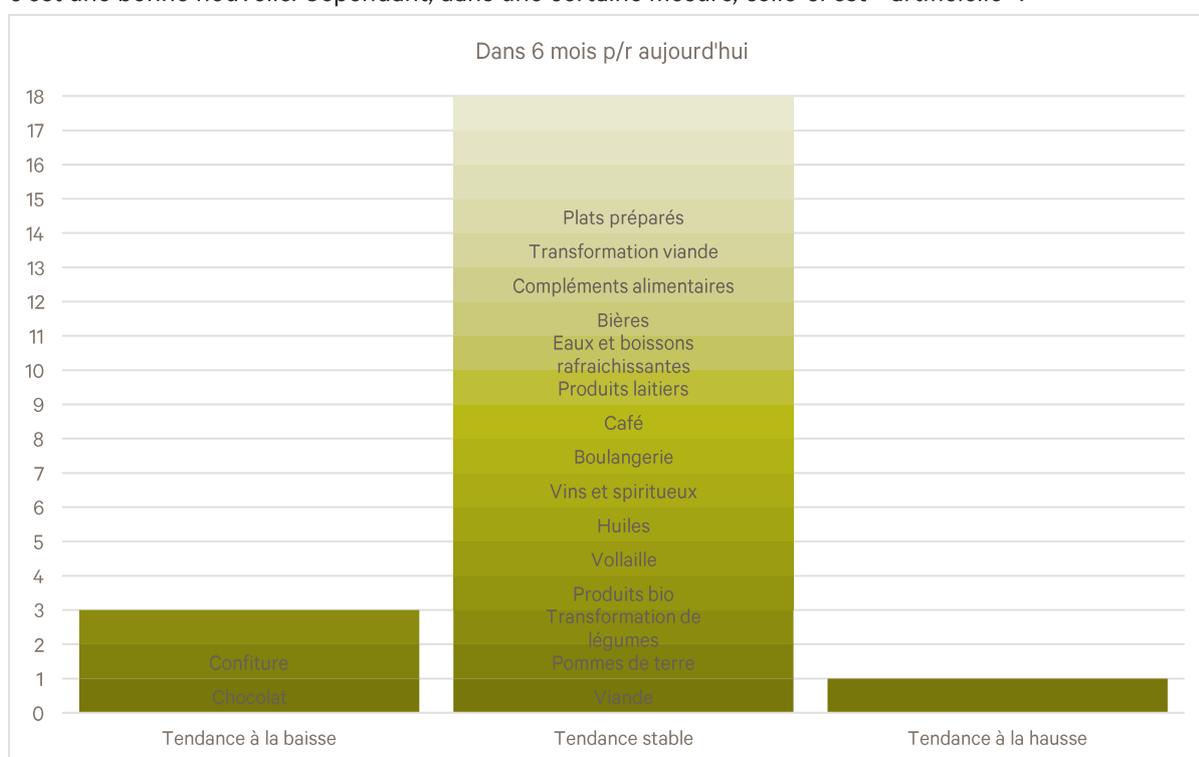
Nombre de secteurs	Importance forte	Importance modérée	Importance nulle
Economie d'énergie	12	7	0
Remplacement	10	8	1
Rationalisation	8	10	1
Innovation	7	10	2
Extension	1	10	8

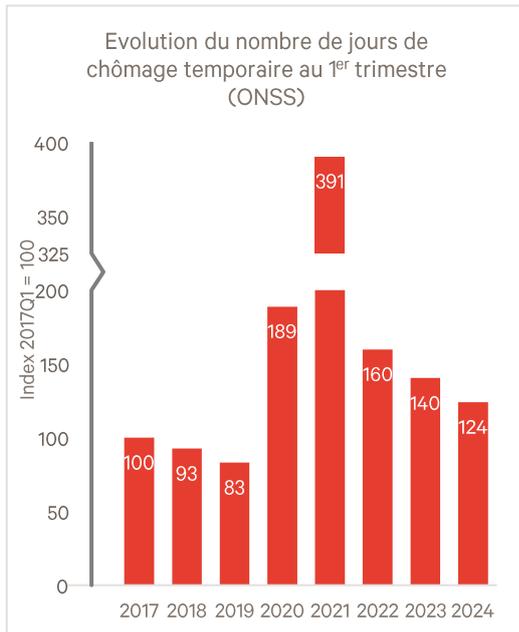
Plusieurs raisons expliquent ce classement. Les investissements dans l'efficacité énergétique des processus de production, ainsi que dans les économies d'énergie, sont devenus vitaux avec la flambée des prix de l'énergie et l'attention croissante des entreprises alimentaires pour la durabilité. On aurait dès lors peut-être pu s'attendre à ce qu'un plus grand nombre de secteurs lui attache une « importance forte ». Ce

qui vient tempérer les ardeurs est le fait que les « quick wins » ont déjà été réalisés et que, pour aller un cran plus loin, les investissements devront être de plus grande ampleur. Le remplacement de l'outil de production est également un motif important d'investissement, principalement chez les petites et moyennes entreprises, afin d'avoir un outil de production à la pointe de la technologie, notamment en matière de durabilité (utilisation de l'eau, récupération des produits secondaires...). Autre motif important : la rationalisation. En effet, la perte de compétitivité causée notamment par l'augmentation des coûts salariaux a incité les entreprises à produire de manière encore plus efficiente. Enfin, l'innovation reste importante afin de pouvoir se démarquer de la concurrence. La devise de nos entreprises est plus que jamais « Never waste a good crisis ».

3.3 Stabilité artificielle de l'emploi

La toute grande majorité des secteurs s'attend à une stabilité de l'emploi dans un futur proche. A priori, c'est une bonne nouvelle. Cependant, dans une certaine mesure, celle-ci est « artificielle ».





Premièrement, un certain nombre d'entre eux indiquent que les entreprises font de la rétention de main-d'œuvre (cf. section 3.4). Cela se dessine également dans les chiffres du chômage temporaire. Il s'agit-là d'un système permettant à une entreprise faisant face à une baisse de la production, pour raisons économiques ou de force majeure, de pouvoir conserver ses travailleurs en attendant la reprise. Le graphique montre ainsi que le nombre de jours de chômage temporaire enregistré au 1^{er} trimestre 2024 dans les entreprises alimentaires, bien qu'en baisse depuis le pic de covid de 2020, est ainsi quasi 50 % plus élevé que le nombre de jours enregistré au 1^{er} trimestre 2019. Pourquoi faire de la rétention de main-d'œuvre alors que celle-ci a des répercussions sur la rentabilité des entreprises ? Tout simplement à cause de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Même en cas de diminution de la production, les entreprises préfèrent préserver leur capital humain dans l'attente de jours meilleurs.

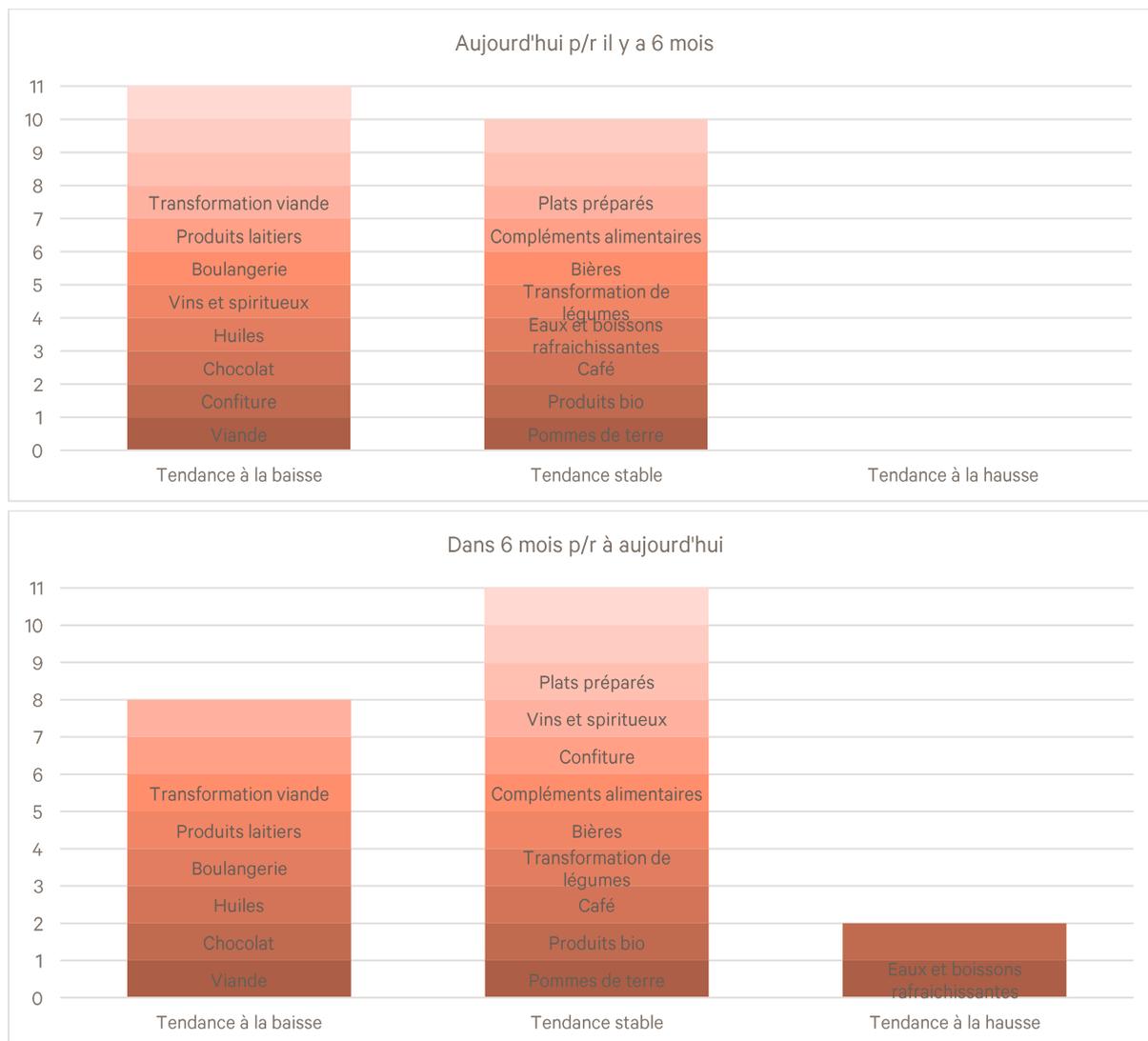
Deuxièmement, toujours en raison de cette pénurie, d'autres secteurs peinent à recruter les profils techniques dont ils ont besoin. Elle constitue même un frein à la production pour plus d'1 entreprise alimentaire sur 5 (BNB, enquête conjoncturelle d'octobre 2024). Fevia ainsi que les secteurs, tels que FGBB par exemple, ont dès lors mis en place des actions pour faire connaître l'industrie alimentaire aux étudiants.

A noter que trois secteurs s'attendent à une baisse de l'emploi à court terme. Choprabisco note que l'emploi dans le secteur du chocolat est actuellement clairement orienté à la baisse. Et c'est plutôt inquiétant car il avait connu une croissance quasi ininterrompue depuis 2016. Dans le secteur « Confiture », la tendance en matière d'emploi pourrait s'inscrire à la baisse au cours des prochains mois, alors qu'elle était encore stable ces derniers mois. En effet, pour survivre, les entreprises sont obligées d'investir dans la rationalisation et cela pourrait bien, à un moment donné, se faire sentir en matière d'emploi.

3.4 Rentabilité toujours préoccupante

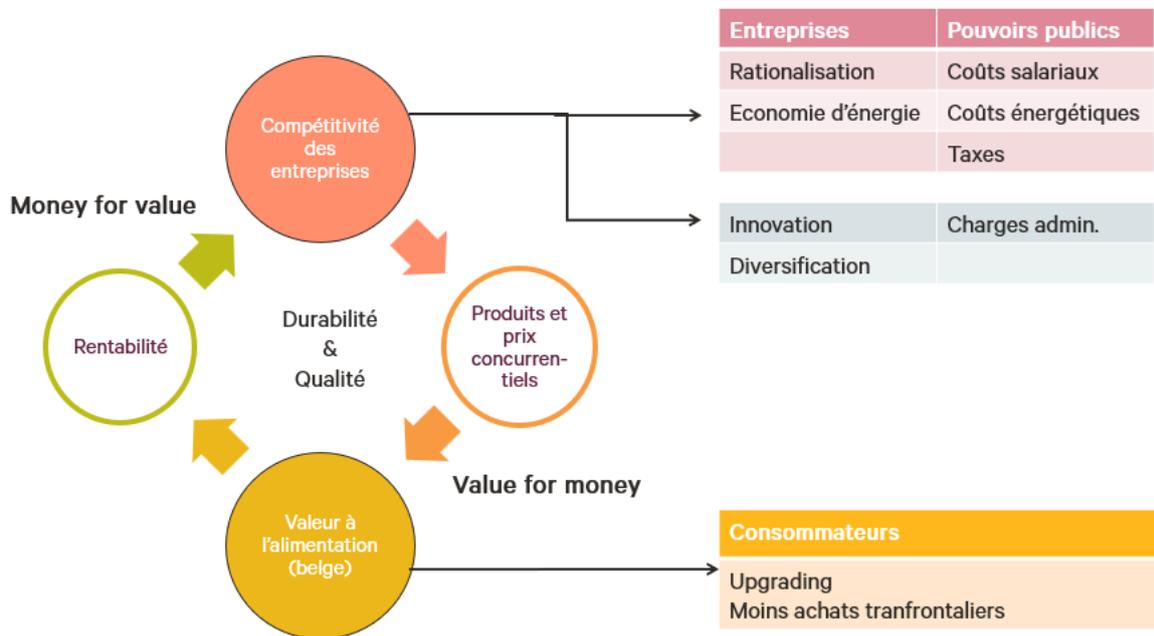
40 % des secteurs indiquent que leur rentabilité est aujourd'hui en baisse par rapport à il y a six mois, et que cette tendance à la baisse se poursuivra au cours des six prochains mois. Il y a de quoi être très préoccupé. Plusieurs facteurs sont à la base de cette diminution continue : des prix des matières premières et des charges en hausse (cf. indexation automatique des salaires), combinés à la difficulté de répercuter (partiellement) ces hausses de coûts sur le maillon suivant. Et attention, la stabilisation de la rentabilité est, pour certains secteurs, une victoire à la Pyrrhus, tant les marges y sont faibles.

De manière générale, afin d'inverser la tendance en matière de rentabilité, les entreprises, du moins celles qui ont les capacités financières, misent sur une plus grande productivité grâce à des investissements de rationalisation des processus de production et d'économies d'énergie. Elles mettent également en place une stratégie de développement de nouveaux produits (de niche).



4 Défis : money for value, value for money

Les deux principaux défis auxquels est confrontée l'industrie alimentaire en Belgique sont, d'une part, que les entreprises parviennent à améliorer leur compétitivité afin de parvenir à tirer leur épingle du jeu dans un marché où la concurrence (mondiale) fait rage, et d'autre part, que les ménages redonnent à l'alimentation belge de qualité la place de valeur qu'elle mérite. Ces deux défis sont en fait intimement liés et se renforcent mutuellement. Il s'agit d'enclencher un cercle vertueux dont la responsabilité est partagée par les entreprises alimentaires elles-mêmes, les consommateurs et les pouvoirs publics.

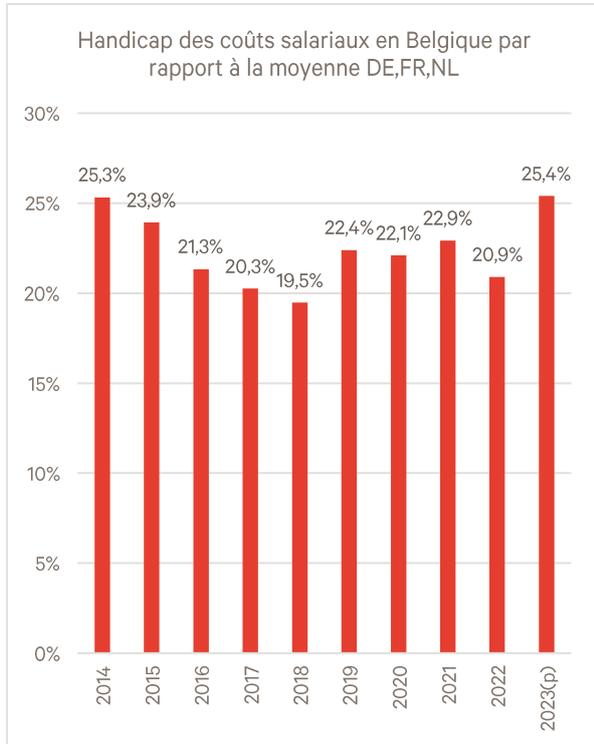


En effet, des entreprises belges compétitives seront en mesure d'offrir des produits de qualité, durables, innovants et diversifiés à des prix abordables et concurrentiels. Cela incitera les ménages à « upgrader » leur consommation (de produits belges) et à limiter leurs achats transfrontaliers. Par conséquent, la rentabilité de nos entreprises augmentera progressivement, ce qui à son tour leur permettra d'investir plus. Et ainsi de suite.

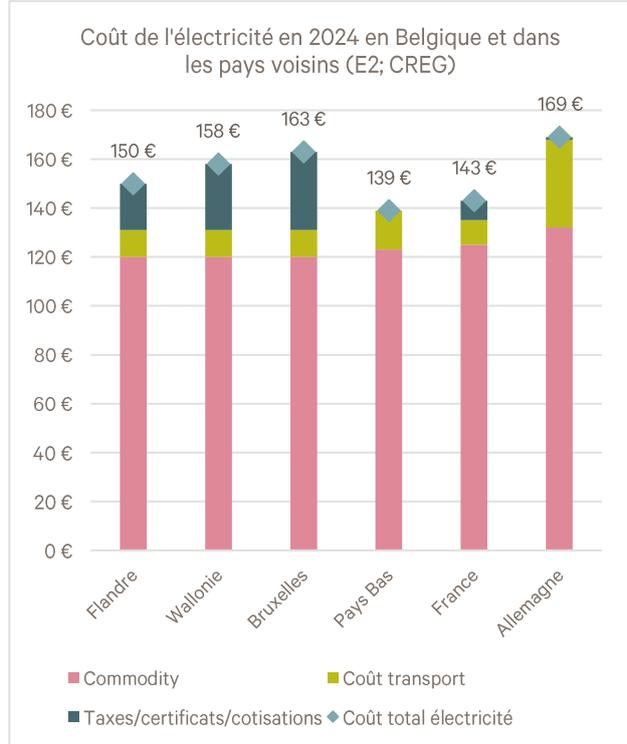
Money for value

Pour y arriver, le défi est de taille. Nos entreprises font actuellement face à plusieurs handicaps. Ainsi, en 2023, le handicap des coûts salariaux dépassait les 25 % par rapport aux pays voisins. Concrètement, un chef d'entreprise en Belgique a payé 43,1 € par heure de travail, tandis que ses homologues allemands, français et néerlandais n'ont payer en moyenne que 34,4 €. Pourtant, sous la législature 2014-2019, le Gouvernement avait pris des mesures (baisse des charges patronales, saut d'index, révision de la loi sur la norme salariale...) qui avait fait baisser notre handicap salarial. Hélas, aujourd'hui, ces efforts ont été réduits à néant, sous l'impulsion de l'indexation automatique des salaires. De même, la facture d'électricité est nettement plus salée en Belgique, et principalement en Wallonie et à Bruxelles, qu'aux Pays-Bas et en France. Et elle risque d'exploser dans les prochaines années avec une augmentation de 77 % des tarifs Elia à la suite des investissements à réaliser dans le réseau électrique. A noter que le coût de ces investissements a déjà été répercuté sur la facture des entreprises allemandes, raison pour laquelle celle-ci est temporairement plus élevée en 2024 par rapport à chez nous. Enfin, les taxes sur les boissons, notamment les accises et la cotisation emballages, font en sorte que ces produits sont nettement plus chers chez nous (sauf aux Pays-Bas). Et ils constituent clairement des produits d'appel pour les achats transfrontaliers. Lorsque l'on pondère le niveau des accises chez nos voisins par leur part respective dans les achats transfrontaliers, le handicap fiscal s'élève à 126 % pour une boisson rafraichissante (pour un litre contenant 70 grammes de sucre) et à 86 % par litre d'alcool pur pour les spiritueux, sans tenir compte des taux de TVA différents. En plus, une taxe sur les déchets sauvages décidée au niveau européen, à charge des fabricants, plane comme une épée de Damoclès au-dessus de tout le secteur alimentaire. Et c'est d'autant plus le cas pour les fabricants belges puisque nos autorités pourraient imposer un montant nettement plus élevé (par habitant) par rapport à ce que les gouvernements voisins ont décidé.

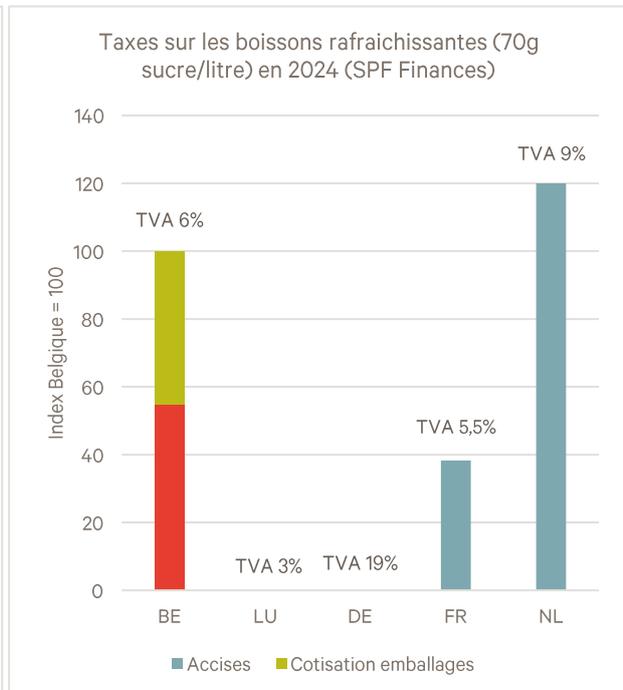
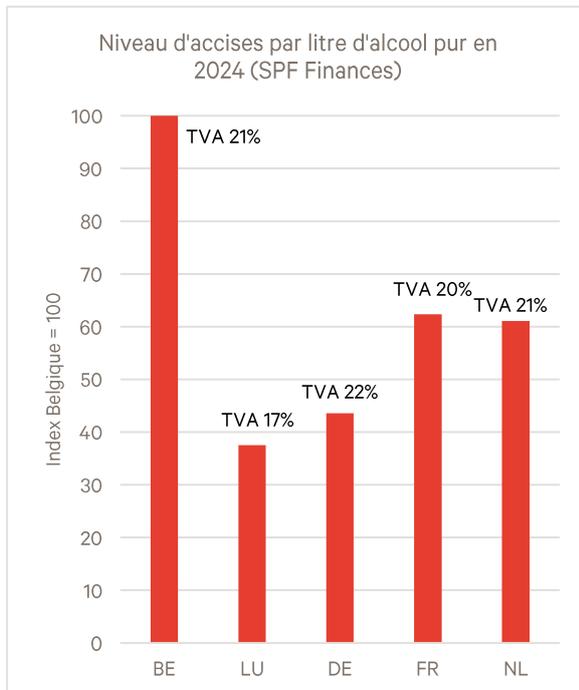
1. Handicap salarial



2. Handicap des coûts énergétiques



3. Handicap fiscal



Des mesures politiques sont donc indispensables pour assurer un socle de compétitivité sur lequel nos entreprises peuvent bâtir.

En plus de ces trois handicaps, force est aussi de constater que nos entreprises font face à un tsunami de charges administratives, qui risque encore de se renforcer au cours des prochains mois et années (par exemple, la Corporate Sustainability Due Diligence) et d'entraîner de nombreuses entreprises, en particulier les PME, dans la tourmente. Une enquête menée cet été auprès de nos entreprises montre que, pour y faire face, celles-ci doivent largement faire appel à des consultants (85 % des répondants). Une grande partie d'entre elles ont également dû adapter leurs systèmes (71 %) et/ou redistribuer des tâches au sein de l'entreprise, ce qui a souvent entraîné un recrutement supplémentaire (65 %). 3 entreprises sur 10 ont dû recruter de nouveaux profils (par exemple, un expert en énergie, en développement durable...) pour pouvoir répondre aux obligations administratives. Dans l'ensemble, 84 % des entreprises ont dû embaucher, en moyenne, près de 5 équivalents temps plein supplémentaires au cours des 5 dernières années pour pouvoir absorber la charge administrative. Enfin, il est regrettable de constater que pour les répondants, la mise en œuvre correcte de la réglementation reste un défi et que le Culture "industry friendly" auprès de l'administration est quasi inexistante.

Exemple 1 : les arômes

Le législateur européen oblige désormais les aromaticiens à enregistrer leurs fiches de sécurité (SDS) sur la plateforme européenne ECHA. Cette plateforme se chargera de transmettre l'ensemble de ces fiches de sécurité aux centres antipoison de chaque pays européen. Pourtant, les arômes alimentaires purs n'étant vendus qu'aux professionnels, aucun consommateur final ne sera jamais amené à téléphoner au centre antipoison pour une intoxication...

Sachant que chaque aromaticien produit un très grand nombre d'arômes différents, prenons 1 000 par facilité (mais cela peut aller largement au-delà), et comptant une moyenne de 8 minutes par enregistrement, cela fait donc 8 000 minutes, soit 135 heures, soit 18 jours de travail « perdues ».

Couche supplémentaire : parmi les pays européens, seules la Belgique et la Hongrie ont instauré une rétribution annuelle pour chaque mélange soumis à l'ECHA vendu sur le marché domestique. Or, plus nos entreprises sont en mesure de proposer des arômes alimentaires différents, plus elles stimulent la créativité de leurs clients et prospects et se démarquent de leurs concurrents. Cette « taxe annuelle », calculée sur la base du nombre d'arômes (nouveaux ou modifiés) mis sur le marché belge, représente donc non seulement un coût important (en temps et en argent) mais également un frein à la R&D&I.

Exemple 2 : les compléments alimentaires

Les compléments alimentaires sont soumis à une procédure de notification auprès du SPF Santé publique. Celle-ci est beaucoup plus contraignante et les délais de réponse souvent nettement plus longs que dans les autres pays européens, pour autant qu'ils aient mis en place une procédure de notification. Par exemple, aucune notification n'est nécessaire aux Pays-Bas.

De plus, la notification coûte 295 euros par produit. C'est gratuit dans beaucoup d'autres pays, notamment en France et en Allemagne, qui sont les concurrents principaux de nos entreprises.

Les entreprises alimentaires ne s'avouent pas vaincues d'avance et l'ont bien compris. Pour croire encore et toujours en l'avenir, il faut d'abord se retrousser les manches. Et cela passe notamment par des investissements, que ce soit pour augmenter la productivité (économies d'énergie, rationalisation et remplacement des outils de production obsolètes) ou pour s'ouvrir à de nouveaux marchés (innovation, diversification). Notons néanmoins qu'il faut pouvoir investir « à armes égales ». Ainsi, dans le secteur du sucre entre autres, la décarbonation des usines nécessitera des investissements très importants. C'est pourquoi nos voisins français et allemands ont mis en place des mécanismes de soutien pour aider leurs entreprises. En comparaison, pas grand' chose n'est prévu chez nous...

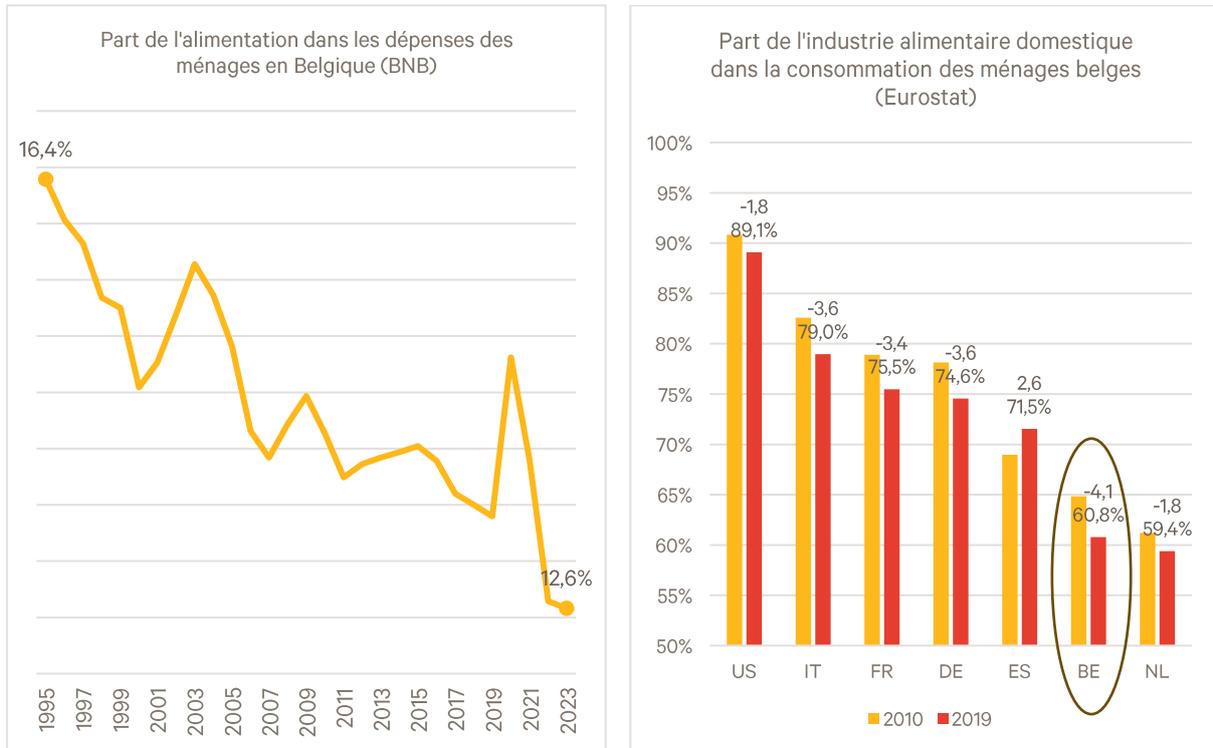
Value for money

Les consommateurs exigent de plus en plus un bon rapport qualité-prix et, lorsqu'il s'agit de prendre des décisions d'achat, celui-ci est plus important qu'un faible coût. Cela ne veut pas dire que le coût n'est pas important et que les consommateurs ne sont pas sensibles au prix, mais ils veulent avoir l'impression que le produit qu'ils achètent en vaut le prix.

Premier constat : les ménages consacrent une part de moins de moins importante à l'alimentation. Ainsi, en Belgique en 1995, elle était encore de 16,4 %. Trente ans plus tard, elle a fondu de près d'un quart (12,6 %). Il ne s'agit pas d'une tendance belgo-belge. On la constate un peu partout dans le monde, avec une diminution plus ou moins marquée en fonction, notamment, de la croissance des niveaux de vie.

Deuxième constat : chez nous, seulement 60,8 % des produits issus de l'industrie alimentaire consommés par les ménages provient de nos entreprises, le reste est importé. C'est nettement moins que chez nos

voisins français ou allemands qui sont autour des 75 %. En outre, entre 2010 et 2019, cette part a relativement diminué davantage en Belgique que dans les autres pays.



Dernier constat : en 2023, un Belge sur trois a fait ses courses dans un supermarché de l'autre côté de nos frontières, et il a fait cela en moyenne toutes les 9 semaines. Ces dépenses représentent un montant énorme de 769 millions d'euros.

Proposer des produits encore plus innovants et diversifiés, toujours de qualité, et à des prix concurrentiels et abordables, pourrait renverser ces tendances et modifier les choix de consommation. En tout cas, cela vaut la peine d'essayer, tous ensemble, chacun à son niveau et selon ses moyens.

5 Besoin de soutien dans l'effort

Comme nous avons pu le mettre exergue, nos entreprises font des efforts considérables. Néanmoins, un soutien concret avec des mesures politiques fortes sont indispensables.

En matière de compétitivité, il est essentiel que nos autorités nous permettent de concurrencer « à armes égales ». Notre triple handicap doit dès lors être éradiqué au plus vite. Un, le coût du travail doit baisser via des mesures « générales », par exemple en réduisant les cotisations sociales patronales et en adaptant le mécanisme d'indexation automatique des salaires. Pour l'industrie alimentaire orientée vers l'exportation et confrontée à une forte pression concurrentielle internationale, il est également important de préserver certains allègements de charges spécifiques. Il s'agit notamment de la dispense partielle de versement du précompte professionnel pour la recherche et le développement (pour les entreprises comme pour les centres de recherche) ainsi que celle pour le travail en équipe et le travail de nuit, qui doivent être protégées et simplifiées.

Deux, les coûts énergétiques pèsent très lourd dans la structure des coûts d'une entreprise alimentaire. Le respect de la norme énergétique est donc essentiel, non seulement pour les grands consommateurs d'énergie, mais aussi pour les plus petits. En cas de dérapage, des mesures doivent être prises pour ajuster les prix all-in de l'énergie en fonction de la compétitivité des grandes et des petites entreprises. De plus, la

récente modification de la loi sur l'électricité, qui permet une réduction des tarifs du réseau de transmission, doit être mise en œuvre le plus largement possible pour tous les utilisateurs industriels, y compris pour les entreprises qui ne sont pas directement raccordées au réseau d'Elia, mais qui doivent supporter les coûts du réseau de transmission. Enfin, dans le cadre du tax shift en matière d'énergie, il est important que nos entreprises disposent d'une solution alternative satisfaisante à l'utilisation du gaz (énergie fossile) grâce à un réseau électrique suffisamment puissant et qu'elles ne soient pas taxées plus lourdement pour l'utilisation du gaz tant qu'une alternative adéquate n'est pas disponible.

Trois, l'alimentation étant un besoin fondamental, il est primordial que les aliments et boissons restent accessibles à tous, et en Belgique. Une augmentation de la TVA sur les produits alimentaires mettrait sérieusement en péril cette accessibilité, en particulier pour les ménages les plus vulnérables. Pour une famille comptant deux enfants, cela ne représente pas moins de 440 euros par an ou 36 euros par mois de plus pour les produits de base. Cette augmentation stimulerait aussi davantage les achats transfrontaliers, poussant encore plus les consommateurs vers les pays voisins où les taux de TVA sont plus attractifs (5,5 % en France, 7 % en Allemagne et 3 % au Luxembourg). En 2023, les achats transfrontaliers représentent pour l'Etat un manque à gagner de 138 millions d'euros, rien qu'en TVA, droits d'accises et taxe sur les emballages. Cela représente également une perte de valeur ajoutée de 350 millions d'euros pour l'industrie alimentaire belge. En outre, notre pays se prive de 4 455 emplois équivalents temps plein en raison des achats transfrontaliers. Pas d'augmentation de la TVA donc ! Et osons aller un pas plus loin en supprimant totalement la cotisation sur les emballages. Nos entreprises ne sont en effet pas suffisamment récompensées pour les efforts considérables qu'elles fournissent en matière de réduction d'emballages et d'emballages plus durables - réutilisables, consignés, recyclables, recyclés... Enfin, une norme fiscale doit être introduite afin de mesurer en continu et d'éliminer les handicaps fiscaux pour les différentes catégories de boissons par rapport aux pays voisins.

En matière de durabilité, c'est un oui franc et sans réserve. Néanmoins, la réglementation doit se faire en concertation avec les acteurs de terrain, dans le respect et la confiance, et sans les charges administratives qui tuent l'action. Les principes fondamentaux qui doivent guider la politique à venir doivent être les suivants :

1. Une charge administrative minimale : pour chaque nouvelle charge, le principe suivant doit s'appliquer : « 1 entrée, 2 sorties ».
2. Un cadre réglementaire stable, proportionné et cohérent : pas de gold-plating, des mises en œuvre progressives (plan d'actions), des études d'impact préalables, une consultation préalable des secteurs concernés tenant compte des conséquences ainsi que de la faisabilité pratique sur le terrain, la publication de FAQ à temps,...
3. Aide et soutien aux entreprises, avec une véritable culture de « bienveillance et de confiance envers le client/les entreprises. »

Enfin, en matière de relations commerciales avec nos partenaires, nous nous inscrivons résolument en faveur d'une chaîne agro-alimentaire solide et solidaire. L'industrie alimentaire est un secteur essentiel pour l'approvisionnement alimentaire et nous sommes le maillon central de la chaîne alimentaire, entre l'agriculture et les circuits de distribution jusqu'au consommateur. Dans cette position, nos entreprises se trouvent souvent entre le marteau et l'enclume et subissent une pression énorme des deux côtés. En tant que producteurs, les entreprises partagent les mêmes préoccupations et défis que les agriculteurs. C'est donc tout le secteur agroalimentaire qui doit être considéré comme « secteur stratégique pour l'économie », ce qui inclut donc l'industrie alimentaire. Une mesure essentielle pour assurer une chaîne -alimentaire solide est de protéger tous les fournisseurs, quelle que soit leur taille, contre les pratiques commerciales déloyales de leurs acheteurs. Pour ce faire la protection de la loi UTP (« Unfair Trading Practices ») ne doit pas être réservée aux fournisseurs ayant un chiffre d'affaires mondiales de moins de 350 millions d'euros. Tous les producteurs alimentaires, qu'ils soient petits ou grands, dans la chaîne alimentaire méritent la même protection : ce qui est déloyal reste déloyal, quelle que soit la taille de l'entreprise. De plus, la chaîne agroalimentaire se caractérise par un effet cascade très important. Par conséquent, ce qui a un impact positif ou négatif sur les grandes entreprises, affecte également leurs plus petits fournisseurs. Enfin, le « fear factor » (la crainte de perdre le contrat avec l'acheteur, en particulier dans le commerce de détail) dissuade les petites entreprises de déposer une plainte. Seuls les grands acteurs disposent des ressources,

du personnel et (éventuellement) de la volonté nécessaire pour dénoncer certaines pratiques déloyales dans le commerce de détail. Les petits acteurs bénéficient ainsi des actions entreprises par les plus grands.

Vous l'aurez compris, l'industrie alimentaire belge est à la veille d'une année cruciale. Après plusieurs années de turbulences, marquées par une pandémie, des tensions géopolitiques majeures et une activité économique au ralenti, la reprise s'amorce prudemment, mais les défis restent importants. Durant l'année 2025, Fevia renouvellera et approfondira sa roadmap de développement durable, parce que la transition vers un système alimentaire encore plus durable est cruciale. Répondre aux défis et effectuer cette transition sera loin d'être simple dans un contexte d'hyper concurrence. Heureusement, l'industrie alimentaire belge reste un modèle de résilience. Avec quelques coups de pouce, nous ferons encore plus rayonner nos produits, dans notre pays et au-delà.

Fevia

cad@fevia.be
info@fevia.be
www.fevia.be
twitter.com/fevia_be

